

**RAPPORT DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ
DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA)**
(Suva, Îles Fidji, 5-7 novembre 2003)

Président : Mr Falani Aukuso
Director
Office of the Council of Faipule
Fakaofu, Nukunonu
ATAFU
Tokelau

Vice-président : The Honourable Fielakepa
Minister for Lands, Survey and Natural Resources
Ministry for Lands, Survey and Natural Resources
NUKU'ALOFA
Royaume des Tonga

ORDRE DU JOUR

1. Rapport du Directeur général
2. Programmes sectoriels
 - 2.1. Division Ressources marines
 - 2.2. Division Ressources sociales
 - 2.3. Division Ressources terrestres
3. Conférences sectorielles régionales de la CPS
4. Méthode de calcul des contributions statutaires
5. Harmonisation des règles prescrites par les bailleurs de fonds
6. Évaluation du Service des finances de la CPS
7. Évaluation du régime de rémunération du CORP
8. Règlement du personnel et Règlement financier
9. Rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2002
10. Budget ordinaire rectificatif de l'exercice 2003
11. Budget de l'exercice 2004
12. Évaluation du Directeur général (séance à huit clos)
13. Troisième Conférence de la Communauté du Pacifique – 10-11 novembre 2003 (ordre du jour)
14. Trente-quatrième session du CRGA (2004) : lieu, désignation du Président
15. Questions diverses
16. Adoption du rapport

Clôture

**RAPPORT DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ
DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA)**
(Suva, Îles Fidji, 5-7 novembre 2003)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DÉBATS

OUVERTURE OFFICIELLE ET DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Ouverture officielle

1. L'ouverture officielle de la trente-troisième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA 33) a lieu au *Tradewinds Convention Centre*, à Lami (Îles Fidji), le mercredi 5 novembre 2003.
2. Le représentant des Tonga dit la prière d'ouverture.
3. Le Président, représentant de Tokelau, déclare la session ouverte.
4. Le représentant des Îles Fidji, Secrétaire permanent aux affaires extérieures, prononce une allocution d'ouverture. Il souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les délégués, observateurs et membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), ainsi qu'au Directeur général, à l'équipe de direction et au personnel de la CPS. Au nom de son gouvernement, il témoigne sa reconnaissance envers la CPS pour le dévouement de son personnel et, en particulier, pour la précieuse collaboration du Premier Directeur général adjoint et du personnel chargé des départements et sections basés à Suva (Îles Fidji). Il reconnaît l'importance attachée par la CPS à remplir son mandat qui consiste à répondre aux besoins de la région, et souligne qu'elle doit aussi pouvoir compter sur l'engagement indéfectible et les conseils de l'ensemble de ses membres. Il fait remarquer qu'en raison de récentes difficultés éprouvées par les Îles Fidji, le projet «*Pacific Village*» n'a pas été réalisé dans les délais prévus. À cet égard, il informe le Comité que son administration reste déterminée à assurer l'aboutissement de ce projet, et que 750 000 dollars fidjiens ont été mis de côté pour financer des travaux préparatoires, qui devraient commencer l'an prochain. Des négociations sont en cours avec les bailleurs de fonds en vue de trouver le reste des fonds nécessaires, soit 39 millions de dollars fidjiens. On prévoit l'achèvement du projet d'ici à 2006. Il observe que de nombreux points importants figurent à l'ordre du jour, notamment les exposés et débats portant sur les programmes sectoriels de la CPS, la méthode de calcul des contributions statutaires, et l'évaluation du régime de rémunération du CORP. Pour conclure, il souhaite à tous une réunion productive.
5. Au nom de tous les participants, le Président remercie le gouvernement fidjien pour son accueil chaleureux et les excellentes dispositions qui ont été prises en vue de la tenue de la session. Il exprime aussi sa gratitude à la CPS pour l'excellence du travail qu'elle a accompli.

Adoption de l'ordre du jour

6. Le Comité adopte l'ordre du jour.

Désignation des membres du comité de rédaction

7. Conformément au Règlement intérieur, le Vice-Président (représentant des Tonga) est élu Président du comité de rédaction, composé des représentants de l'Australie, de la France, des Îles Marshall, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, de Tokelau et de Wallis et Futuna.

Horaire de travail

8. Le Comité adopte l'horaire de travail suivant :

8 h 30-10 h 00	séance
10 h 00-10 h 30	pause
10 h 30-12 h 00	séance
12 h 00-13 h 30	déjeuner
13 h 30-15 h 00	séance
15 h 00-15 h 30	pause
15 h 30-17 h 30	séance

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

9. Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Directeur général rend hommage à feu Savenaca Siwatibau, un homme d'honneur et d'intégrité qui aimait sa famille et le peuple fidjien. Homme d'État et collaborateur de longue date de la CPS, Savenaca avait à cœur le bien-être de l'ensemble des habitants de la région. Les participants observent une minute de silence à la mémoire de cet homme exceptionnel qui s'est tant donné pour la région.

10. Le Directeur général souhaite ensuite la bienvenue à tous les participants et, au nom de la CPS, remercie le gouvernement fidjien de l'accueil chaleureux réservé aux délégations du Secrétariat général et des États et Territoires membres depuis leur arrivée. Elle présente un aperçu des activités et des réalisations de la CPS au cours de la dernière année. Elle fait remarquer qu'aucune question découlant de la dernière session du CRGA n'appelait de suivi, puisque cette session portait principalement sur les plans stratégiques des départements et sections présentés par le Secrétariat général. De plus, lors de cette session, les questions administratives avaient été réglées de manière efficace. Le Directeur général souligne que l'ordre du jour porte sur des questions stratégiques et budgétaires relatives au programme de travail de la CPS ainsi que sur des points d'ordre administratif et financier. Elle attire cependant l'attention sur les questions intéressantes tout particulièrement les membres, notamment les exposés et débats sur les programmes, les contributions statutaires (méthodes de calcul et arriérés), l'évaluation du régime de rémunération du CORP, et sa propre évaluation. Elle souligne que les changements organisationnels apportés ces dernières années ont permis à la CPS de consolider ses bases et d'accroître la pertinence de ses activités, en demeurant une « machine bien rodée », réputée pour son ouverture et sa transparence. Le Directeur général fait remarquer que la CPS s'appuie sur des politiques et des systèmes bien définis qui font l'objet d'aménagements constants, et qu'elle peut également compter sur un personnel dévoué et hautement compétent. Elle fait observer que 2003 a été une année particulièrement productive, et que les orientations établies dans le nouveau Plan directeur et les divers plans stratégiques se sont révélées fort utiles et ont grandement facilité l'évaluation des résultats. Les divers documents présentés au CRGA, en particulier le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies de l'Organisation et les présentations des divisions, résument bien certaines des réalisations de la CPS en regard des objectifs qui lui ont été fixés. Le Directeur général attire l'attention sur le fait que la CPS continue d'accorder une grande importance au perfectionnement des ressources humaines et au renforcement des capacités dans la région. Tout en poursuivant ses efforts dans le domaine de la formation, la CPS met davantage l'accent sur le rôle stratégique qu'elle joue dans ses domaines de compétence et des secteurs d'intérêt particulier, en étroite collaboration avec d'autres organisations régionales. En ce qui concerne le renforcement de la communication et de la collaboration avec les parties prenantes, elle souligne la nomination de la nouvelle Chargée de la communication et la production d'un guide portant sur les services de la CPS à l'intention des États et Territoires membres (*Guide to SPC Services*). Elle invite les membres à faire part de leurs commentaires sur cette publication à la Chargée de la communication au cours de la session, avant que l'on y apporte la touche finale. Pour ce qui est des stratégies de l'Organisation, le Directeur général met en exergue les mesures positives qui ont été prises pour faciliter la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire dans le Pacifique ainsi que la concrétisation des engagements pris par la CPS dans ce domaine. Vient ensuite un résumé complet des réalisations de l'Organisation au cours de la dernière année ainsi que des événements marquants survenus dans le cadre de ses programmes. La version intégrale de son rapport est jointe en annexe au présent compte rendu. Pour conclure, le Directeur général affirme que l'Organisation a connu une année stimulante et productive, même

si des améliorations sont toujours possibles. Elle attire l'attention des participants sur le document concernant son auto-évaluation pour les résultats obtenus au cours de l'année, en soulignant que le bilan de ses réalisations en regard des objectifs qu'elle s'est fixés est plutôt positif. Enfin, elle indique qu'elle sollicite un troisième et dernier mandat en tant que Directeur général de la CPS. Elle affirme que c'est pour elle un honneur et un véritable plaisir d'avoir contribué aux développements positifs qui ont marqué la CPS ces dernières années et qui permettent à l'Organisation de répondre de manière plus efficiente et plus efficace à l'évolution des besoins de la région. Elle se dit convaincue d'être en mesure de pouvoir contribuer à l'épanouissement de la CPS, et remercie tous les membres du soutien continu qu'ils témoignent à l'égard de l'Organisation.

11. Après avoir souligné la pertinence de ce rapport, le Président fait remarquer que le Directeur général souhaite être reconduit dans ses fonctions, et qu'il s'agit d'une question importante sur laquelle les participants auront à se pencher.

12. Le représentant de la Nouvelle-Zélande remercie le Directeur général d'avoir présenté un rapport très exhaustif et informatif.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – PROGRAMMES SECTORIELS DE LA CPS

(La version intégrale des présentations des divisions et des exposés PowerPoint figure sur le cédérom accompagnant le présent rapport.)

POINT 2.1 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION RESSOURCES MARINES

13. Le Directeur de la Division Ressources marines donne une vue d'ensemble de la structure et du programme de travail de la Division. Il présente les trois grands départements qui la composent : le Programme Pêche côtière, le Programme Pêche hauturière et le Programme Affaires maritimes. Il explique que, bien que les trois programmes aient des domaines de compétence différents, l'ensemble de la Division poursuit deux buts : créer des capacités nationales, et maintenir et renforcer les capacités régionales. Il fait allusion aux exposés qui seront présentés à propos de l'évaluation des Programmes Pêche côtière et Affaires maritimes, puis donne des précisions sur le travail du Programme Pêche hauturière. Après avoir évoqué les différents services que le Programme Pêche hauturière rend aux États et Territoires océaniques membres de la CPS, il décrit brièvement l'état des stocks de thonidés ciblés en priorité. Les stocks de bonite demeurent satisfaisants, avec des prises qui restent à un niveau stable de 1,2 million de tonnes. Le niveau des prises de germon peut également se maintenir à long terme, mais les taux de prises déclinent dans certaines zones. On est en train de recueillir des données complémentaires, afin de pouvoir mieux évaluer les causes de ces diminutions locales. Les stocks de thon jaune étant en passe d'être totalement exploités, le Programme Pêche hauturière recommande actuellement de ne pas augmenter davantage l'exploitation des stocks de thons jaunes juvéniles. Enfin, le thon obèse est pêché à des niveaux qui risquent de conduire à une surpêche si le recrutement, supérieur à la moyenne au cours des dix dernières années, n'est pas assuré à l'avenir. Il reste que cette évaluation présente un certain degré d'incertitude. Le Directeur de la Division Ressources marines indique toutefois qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation de la mortalité des thons obèses due à la pêche, et qu'il faut plutôt prévoir une réduction. Il cite les deux priorités du Programme Pêche hauturière : recueillir de meilleures informations sur les stocks de thonidés pêchés dans les eaux internationales (en particulier celles d'Indonésie et des Philippines), et mettre en pratique d'autres activités de marquage des thonidés.

14. Le représentant de la France félicite le Directeur de la Division Ressources marines pour son exposé et déclare que les retombées positives du travail de la Division se font clairement sentir dans tous les États et Territoires océaniques. Il indique que le Programme Pêche hauturière a d'ores et déjà apporté une contribution importante aux travaux de la future Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central. Lors de la réunion préparatoire de la Commission (PrepCon), tenue en octobre 2003 à Rarotonga, tous les États membres ont indiqué qu'il convenait de mobiliser les compétences scientifiques du Programme Pêche hauturière pour la mise en place de la Commission des pêches. Le représentant de la France espère que la coopération entre le Programme Pêche hauturière et la Commission des pêches se poursuivra au-delà de la période intermédiaire de mise en place de la Commission. Il se félicite de la coopération permanente qui

existe effectivement entre le Programme Pêche hauturière et l'Agence des pêches du Forum (FFA). Il aurait souhaité des indications plus précises sur la répartition des contributions des bailleurs de fonds pour l'ensemble de la Division Ressources marines, et souligne à ce propos le soutien financier considérable que lui apporte actuellement l'Union européenne.

15. Le représentant des Îles Fidji commence par féliciter la Directrice générale pour son rapport et souscrit aux déclarations de la France. Il félicite ensuite le Directeur de la Division Ressources marines pour l'excellence de son rapport et souligne le travail accompli par la Division en liaison avec l'Agence des pêches du Forum. Il se félicite du succès du Programme Affaires maritimes, qui a aidé les États membres à remplir les conditions nécessaires à l'inscription sur la « Liste blanche » de l'Organisation maritime internationale. Il prend note des conclusions de l'évaluation du Programme Pêche côtière, et souligne combien il importe de mettre en application les recommandations. Il déclare que les industries locales ont bénéficié des travaux entrepris par la CPS, en particulier dans les secteurs de la recherche, de la formation et de la création de capacités. En ce qui concerne les Îles Fidji, les politiques sectorielles dans le domaine maritime (qui ressortent du Plan national de développement stratégique 2003-2005) plaident pour une exploitation durable des ressources marines (côtières et hauturières). Les politiques et les travaux entrepris pour développer les capacités institutionnelles sont compatibles avec les recommandations des Programmes Pêche hauturière et Pêche côtière. D'autres projets, tels que le Plan de gestion des thonidés, mettent l'accent sur la nécessité d'obliger les intervenants de la branche à respecter les normes internationales. Le représentant des Îles Fidji fait en outre observer que la formation et la création de capacités parmi les pêcheurs artisanaux vont dans le sens des efforts déployés à l'échelon régional pour développer la pêche, afin de préserver à long terme les moyens de subsistance des Océaniens.

16. Le représentant de l'Australie déclare que son pays se félicite du fait que la Division Ressources marines ait réagi à l'évolution qui s'est produite dans la région. Il indique que l'Australie sait que le Programme Pêche hauturière est en mesure de fournir des services à la future Commission des pêches. La question de savoir qui paiera ces services est importante. Le travail du Programme Pêche hauturière est, à l'heure actuelle, entièrement financé par des bailleurs de fonds, au profit des États membres insulaires. Le représentant de l'Australie fait observer que la Commission des pêches poursuivra des objectifs différents de ceux de la CPS. Faisant remarquer qu'il existe des chevauchements entre le travail de la Division Ressources marines et celui d'autres organisations régionales, le représentant de l'Australie estime qu'une approche stratégique de leur coopération, en s'assurant que la communication s'est bien effectuée.

17. Le représentant des Samoa américaines félicite le Directeur de la Division Ressources marines pour son rapport. Il fait observer que la diminution des effectifs de la flottille américaine de pêche à la senne, l'importance croissante de l'importation de thon pour l'industrie de la conserve de thon des Samoa américaines, et le déclin des prises de bonite par les bateaux pêchant au large de Pago Pago sont autant de facteurs qui, à son avis, laissent supposer un déclin des stocks de bonite, ce qui infirme les observations faites par le Directeur de la Division.

18. Le Directeur de la Division Ressources marines estime que le déclin des effectifs de la flottille s'explique éventuellement par des facteurs économiques, plutôt que par des facteurs liés aux ressources, et demande au Directeur du Programme Pêche hauturière de fournir des explications. Ce dernier souscrit aux déclarations du Directeur de la Division, et indique que le Programme Pêche hauturière n'a pas observé de déclin des stocks de bonite qui traduirait une réelle pression sur les stocks ; il fait remarquer que la diminution du nombre de bateaux de la flottille américaine tient à des facteurs économiques.

19. Le représentant des Îles Salomon exprime ses remerciements au Président, à la CPS et aux Îles Fidji, et transmet les salutations du gouvernement et du peuple des Îles Salomon. Il remercie le Directeur de la Division Ressources marines de son exposé, et observe que la pêche est un secteur capital pour son pays. Il pose plusieurs questions au Directeur de la Division Ressources marines :

a) Dans quelle mesure les pays ont-ils accès aux services de la Division Ressources marines et les utilisent-ils ?

- b) Comment la CPS fait-elle en sorte que les objectifs de la Division Ressources marines répondent aux besoins des pays ?
- c) Quel est l'avantage relatif de l'implantation de la Division Ressources marines au sein de la CPS plutôt que dans une autre organisation ?

20. Le Directeur de la Division Ressources marines répond successivement à chacune de ces questions. Pour ce qui est de la première — dans quelle mesure les pays ont-ils accès aux services de la Division Ressources marines et les utilisent-ils ? —, il répond que la Division travaille, à l'heure actuelle, dans deux domaines : un travail accompli à l'échelon régional et profitant à tous les pays, et un travail spécifique à certains pays. Il indique qu'il est actuellement possible d'accéder à des informations sur le site Internet de la CPS, où l'on peut voir les activités auxquelles le personnel participe ou a participé, et que la Division Ressources marines est en train de mettre au point la liste des différents projets qu'elle conduit dans chacun des pays membres. Pour ce qui est de la deuxième question — comment la CPS fait-elle en sorte que les objectifs de la Division Ressources marines répondent aux besoins des pays ? —, il fait remarquer que les objectifs actuels de la Division ont été fixés au terme d'un vaste processus de planification stratégique, entrepris en 2002, après consultation de diverses parties prenantes. Quant à la troisième question — quel est l'avantage relatif de l'implantation de la Division Ressources marines au sein de la CPS plutôt que dans une autre organisation ? —, le Directeur indique que ce point est à l'étude. Des discussions sont en cours concernant les rôles respectifs du Programme Pêche hauturière, de l'Agence des pêches du Forum et de la future Commission des pêches, et les activités respectives de chaque organisation seront définies au terme de ce processus.

21. La représentante de Niue, qui prend la parole pour la première fois, félicite les Îles Fidji pour les dispositions prises pour l'organisation du CRGA et de la Conférence, et pour l'accueil réservé aux membres du Comité. Elle indique que son pays a pleinement profité des services offerts par l'ensemble des sections de la Division Ressources marines. Se référant aux recommandations 12 et 13 de l'évaluation du Programme Pêche côtière (document 2.1, annexe 8), elle demande comment la CPS compte améliorer ses relations de travail avec d'autres organisations membres du CORP, conformément à ces recommandations.

22. Le Directeur de la Division Ressources marines fait remarquer que ce point devrait plutôt être soulevé dans le cadre du CORP. Il indique également que la coopération très fructueuse de la CPS et de l'Agence des pêches du Forum repose sur des accords techniques précis, et qu'il faudrait éventuellement en conclure d'autres de ce type entre la CPS et d'autres organisations membres du CORP. Il suggère par exemple d'élaborer un protocole d'entente entre les organisations membres du CORP qui collaborent au niveau opérationnel.

23. Le représentant du Samoa indique que son pays attache une grande importance au travail accompli par la Division Ressources marines, et déclare que les informations transmises par la Division sont essentielles pour les États et Territoires insulaires du Pacifique. Alors qu'auparavant, il estimait que les services du Programme Pêche hauturière n'étaient pas suffisamment sollicités, il pense maintenant que la future Commission des pêches sera à même de faire bon usage de l'expertise de ce Programme. Il indique que le Samoa a plaidé en faveur d'un dispositif selon lequel le Programme Pêche hauturière prêterait son concours à la Commission, tout du moins à titre temporaire. Il demande s'il a été décidé officiellement que le Programme Pêche hauturière fournirait des services à la Commission, et indique qu'à son avis la question de l'amortissement des coûts est importante.

24. Le Directeur du Programme Pêche hauturière signale que ce point a été débattu lors de la réunion préparatoire précédente, et indique que le Programme Pêche hauturière a été prié de fournir des services à la Commission durant la phase de mise en place, ainsi que pendant une période transitoire (éventuellement de trois ans) par la suite. Il dit que les services requis par la Commission sont, dans une large mesure, identiques à ceux qui sont déjà rendus aux États et Territoires membres, et que, par conséquent, ces prestations seraient tout à fait rentables. Il fait observer qu'il se pourrait que la Commission demande des travaux supplémentaires au Programme Pêche hauturière, auquel cas il conviendrait de débattre des modalités de financement de ces travaux. Il rappelle que la question d'une coopération temporaire avec la Commission a été abordée pour la première fois lors de la Conférence des Directeurs des pêches de 2001, et que, lors de la

session du CRGA tenue en 2001, avait été approuvée la recommandation des Directeurs des pêches visant à mettre en place cette coopération, avec les réserves suivantes :

- qu'aucun travail entrepris au profit de la Commission ne porte préjudice à d'autres activités du Programme Pêche hauturière, et
- que toute activité supplémentaire (n'étant pas actuellement menée par le Programme Pêche hauturière) soit prise en charge par la Commission en tant qu'utilisateur.

Le Directeur du Programme Pêche hauturière affirme que celui-ci est résolu à élargir ses prestations de services à ses membres et que, si le Programme renforce son rôle à l'échelon régional, l'Organisation pourra par là-même mieux jouer son rôle au service de ses États et Territoires membres.

25. Le représentant de Wallis et Futuna félicite la Division Ressources marines pour le travail qu'elle accomplit sur le Territoire, et indique que Wallis et Futuna est satisfait du soutien technique de la Division, notamment dans les domaines de la formation de formateurs et de la création de capacités pour la gestion communautaire des ressources marines. Il souligne la participation de son Territoire aux travaux des conférences préparatoires de la Commission des pêches du Pacifique central et occidental. À cet égard, il abonde dans le sens de la France pour encourager la formation de partenariats, tels que celui qui existe entre l'Agence des pêches du Forum et le Programme Pêche hauturière. À son avis, la contribution scientifique de ce dernier aidera les membres à prendre des décisions, en toute connaissance de cause, sur la gestion des ressources marines.

26. M. Tim Wilson présente les conclusions de l'évaluation du Programme Affaires maritimes. Il observe que l'équipe de ce Programme a obtenu de bons résultats, qui répondent aux besoins des pays, et que le personnel témoigne d'une très bonne connaissance et compréhension des questions et des difficultés que rencontre la région en matière d'affaires maritimes. Il prend également acte du succès du Programme Affaires maritimes, auquel les bailleurs de fonds ont octroyé 3,9 millions de dollars fidjiens. En ce qui concerne les secteurs dans lesquels le Programme Affaires maritimes devrait poursuivre et accentuer ses efforts, il énonce plusieurs recommandations, notamment les suivantes :

- Que le Programme Affaires maritimes élabore des stratégies visant à mieux cerner les questions qui se posent dans le secteur maritime, à l'échelon politique.
- Qu'il soit fait en sorte que les dispositions en matière d'opérations et de sécurité portuaires en vigueur dans les États et Territoires océaniques soient conformes au nouveau « Code de sûreté des navires et des installations portuaires » (code ISPS) de l'Organisation maritime internationale avant même que ce code ne prenne effet au 1^{er} juillet 2004, de manière que les compagnies maritimes internationales puissent continuer d'opérer dans les ports océaniques.
- Que les juristes experts en droit maritime continuent d'œuvrer au sein du Programme Affaires maritimes.
- Qu'une politique globale de la mer ayant un caractère obligatoire soit établie, afin d'orienter l'élaboration de politiques nationales dans le secteur maritime.
- Qu'un financement à plus long terme soit assuré de manière à faire face à l'évolution du secteur à long terme.

27. Le représentant de Palau remercie le Directeur de la Division Ressources marines pour son exposé et approuve la poursuite des activités du Programme Affaires maritimes. Il demande si les gens de mer qui travaillent à bord de navires de pêche commerciaux doivent détenir un certificat.

28. M. Wilson répond qu'à ce jour, aucun certificat n'est exigé.

29. Le Premier Directeur général adjoint explique que le Programme Affaires maritimes faisait partie, à l'origine, du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique, mais que, en 1997, il a été transféré à la CPS

en tant que « programme en perte de vitesse ». Il fait observer que le Programme Affaires maritimes est très productif et que son travail est très ciblé. Cette caractéristique a été mise en évidence par l'évaluation, qui a également mis en lumière des lacunes importantes dans le secteur maritime. Il explique que la Nouvelle-Zélande a financé le volet formation du Programme Affaires maritimes, et que le volet juridique est principalement financé par le budget ordinaire du Secrétariat général. Il prend également acte des contributions importantes de l'AusAID, de l'Agence britannique de développement international (DFID), de Taiwan et du Japon, ainsi que de l'Organisation maritime internationale et du Secrétariat général du Commonwealth. Il rappelle que le financement assuré par l'Agence touche à sa fin, et que le Programme Affaires maritimes sera ensuite financé par la Nouvelle-Zélande et le budget ordinaire de la CPS. Il indique que le Secrétariat général est toujours en train d'examiner les recommandations de l'évaluation.

30. Le représentant des États-Unis d'Amérique se félicite d'apprendre que la CPS va se pencher en priorité sur la question de la sécurité. Il dit que les conséquences d'accidents ou d'actes de terrorisme sont très graves et ne concernent pas uniquement les États-Unis, et que ce sujet préoccupant a également été évoqué au cours d'une réunion récente des dirigeants des pays membres du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

31. La représentante de la Nouvelle-Zélande félicite le Directeur de la Division Ressources marines et celui du Programme Pêche hauturière pour leurs réalisations. Elle observe que la Nouvelle-Zélande et la CPS s'acheminent désormais vers une approche du financement axé sur les programmes, ce qui permettrait de mieux soutenir ceux-ci.

32. Le représentant des Îles Marshall exprime sa reconnaissance au Programme Affaires maritimes pour le travail qu'il a accompli récemment aux Îles Marshall et ses réalisations récentes. Il indique en outre que le Programme Affaires maritimes a récemment animé des ateliers à Majuro, afin que les Îles Marshall répondent aux règles de sécurité internationales et à d'autres normes d'exploitation internationales. Son pays a tiré grand profit de l'assistance dispensée par le Programme, et il souscrit à la demande, formulée par Palau, de maintenir le Programme Affaires maritimes.

33. Le représentant de Tuvalu remercie, au nom de son pays, le Directeur de la Division Ressources marines pour son exposé. Il indique que son pays tire parti du travail de toutes les sections de la Division, et il préconise de maintenir ces programmes. Il fait observer que Tuvalu possède un établissement dynamique de formation aux métiers de la mer, et se déclare intéressé par la poursuite des activités du Programme Affaires maritimes dans la région. Il exprime l'espoir que les programmes de la Division s'orientent davantage vers le développement des capacités nationales, en soulignant qu'il est nécessaire d'assurer un transfert de compétences techniques, scientifiques et de gestion aux agents locaux pour tous les aspects des programmes des pêches ciblés à l'échelon national.

Évaluation du Programme Pêche côtière de la CPS

34. M. Ian Cartwright présente l'évaluation dont a fait l'objet le Programme Pêche côtière en 2003. Menée par une équipe d'experts-conseils indépendants composée de Bob Gillett, Esaroma Ledua et Garry Preston, l'évaluation portait sur les travaux effectués par les différentes sections du Programme Pêche côtière. Le rapport d'évaluation a été présenté à l'occasion de la troisième Conférence des Directeurs des pêches de la CPS, parallèlement à la réponse préliminaire du Secrétariat général. Selon l'équipe chargée de l'évaluation, le Programme Pêche côtière offre des services pertinents et de haute qualité en temps opportun. L'évaluation a révélé qu'en général, les approches adoptées en matière de renforcement des capacités sont convenables ; toutefois, les experts-conseils ont fait remarquer que l'on dispose de moyens insuffisants pour assurer l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies. Selon le rapport d'évaluation, le Programme planifie bien ses activités pour en assurer la viabilité, mais doit assurer un suivi plus étroit. Dans l'ensemble, on considère que le Programme fonctionne de manière très efficace, ses six sections ayant toutes fait de grands progrès vers la réalisation de leurs objectifs. Le rapport comprenait également des recommandations visant à orienter le programme de travail pour qu'il reflète davantage l'évolution des besoins des États et Territoires membres. Ces recommandations portaient principalement sur les points suivants :

- l'importance accrue accordée à la prestation d'assistance en matière de gestion des pêches,
- la capacité d'entreprendre des évaluations économiques,
- l'établissement de communications et de liens plus étroits avec les États et Territoires membres,
- une meilleure coordination des services du Programme,
- être l'initiateur de la coopération avec les organismes spécialisés dans la protection de l'environnement,
- une meilleure compréhension des rôles et responsabilités,
- mieux consigner les « leçons apprises »,
- l'analyse du cheminement de l'information,
- la nécessité d'analyser les besoins en matière de capacités,
- la nécessité d'améliorer la coopération et la communication avec l'Université du Pacifique Sud,
- l'évaluation de l'assistance en matière de valorisation des produits de la pêche, et
- l'établissement d'un nouvel objectif concernant une vision à long terme pour le développement et la gestion durables des ressources côtières.

35. Le Directeur de la Division Ressources marines remercie les experts-conseils pour leur travail et fait remarquer que la CPS avait demandé la réalisation d'une évaluation critique. Il indique que les résultats de l'évaluation ont été présentés à la récente Conférence des Directeurs des pêches. Après avoir été examinées lors de cette conférence, presque toutes les recommandations contenues dans le rapport ont été acceptées par la Division et sont mises en œuvre. Les représentants des services des pêches des États et Territoires membres ont demandé au Secrétariat général de faire le point sur la mise en œuvre des changements convenus lors de la prochaine Conférence des Directeurs des pêches.

36. Le représentant du Samoa demande quelles recommandations de l'évaluation n'ont pas été avalisées lors de la Conférence des Directeurs des pêches. Le Directeur de la Division Ressources marines indique que la seule recommandation ayant été rejetée portait sur la conduite d'une analyse des systèmes d'information accessibles sur Internet, jugée trop évidente pour nécessiter une analyse approfondie.

37. La représentante de Niue remercie le personnel de la Division Ressources marines et M. Cartwright pour sa présentation. Elle demande ensuite où la CPS trace la ligne de démarcation entre pêche côtière et pêche hauturière. Elle fait remarquer que son pays a été confronté à cette question lorsqu'il a dû établir les limites de ses eaux internationales. Le Directeur de la Division Ressources marines répond que ce problème ne se pose pas pour la CPS, étant donné que le Programme Pêche hauturière se penche sur les aspects scientifiques de la pêche hauturière et des ressources thonières, alors que le Programme Pêche côtière se consacre surtout à des activités de formation et de développement. Il convient que la frontière entre les deux types de pêche est difficile à établir dans le cadre du Programme des eaux internationales. Il signale que la question a été débattue dans le contexte du Fonds pour l'environnement mondial, et qu'elle est également à l'étude parmi d'autres organismes du CORP. Il ajoute que la CPS et les autres organismes du CORP ne considèrent pas qu'ils travaillent dans des secteurs mutuellement exclusifs, mais qu'ils s'emploient plutôt à identifier l'organisme qui jouera le rôle de chef de file dans un domaine particulier.

38. Le représentant des Îles Marshall félicite le Directeur de la Division Ressources marines pour sa présentation. Il se dit préoccupé par l'état des stocks de thonidés, tel que décrit dans les statistiques annuelles. Il fait remarquer que bien que la CPS ait signalé que les stocks de thonidés se portaient bien, les rapports indiquent que les stocks de thon jaune sont en moins bonne santé cette année. Il demande quels sont

les moyens dont dispose la CPS pour faire face aux menaces dont font l'objet les stocks de thonidés et dans quelle mesure elle pourra intervenir rapidement. Il mentionne également les efforts de coopération entrepris avec l'Indonésie et les Philippines. Le Directeur de la Division Ressources marines souligne que les rapports de la CPS sur l'état des stocks de thonidés se fondent sur les évaluations du Comité permanent sur les thonidés et marlins. Il fait remarquer que les rapports de la CPS n'ont pas toujours été entièrement positifs, et que l'état des stocks de thonidés varie en fonction de facteurs environnementaux et de la pression de pêche. Il dit que des problèmes semblent se manifester cette année et que la CPS continuera de suivre et d'évaluer la situation. Il souligne qu'il incombe à chacun des États et Territoires de passer à l'action et de travailler ensemble dans le cadre du Comité des pêches du Forum. Il ajoute que la CPS continuera d'essayer d'obtenir des statistiques de l'Indonésie et des Philippines.

39. La représentante de Tokelau se dit reconnaissante du soutien et de l'accueil chaleureux de l'administration fidjienne, et remercie la CPS de son appui. Elle témoigne également sa gratitude pour le travail effectué par le Programme Affaires maritimes de la CPS, l'Observatoire des pêches récifales et le projet PROCFish, ainsi que par le Programme Pêche côtière, notamment en ce qui concerne les dispositifs de concentration du poisson. Tout en reconnaissant l'assistance fournie par le Programme Pêche hauturière en matière de gestion des thonidés, elle fait remarquer que les dirigeants des administrations publiques ont besoin de plus amples informations sur l'évaluation des stocks, notamment au sujet des thonidés, afin de prendre des décisions éclairées. Elle souligne que Tokelau a besoin d'une formation accrue en matière de statistiques sur les thonidés. En ce qui concerne l'aquaculture, elle fait savoir que son pays s'intéresse à la perliculture et à l'élevage des bénéitiers, mais s'inquiète des risques liés à l'introduction d'organismes exotiques nuisibles. Elle exprime sa reconnaissance envers la Section Développement de la pêche et attend avec impatience que la CPS réalise une étude de faisabilité sur le projet Ika de Tokelau. Elle mentionne que Tokelau appuie sans réserve la composante de formation de la Section Gestion de la pêche côtière, et réaffirme l'intérêt de son pays à l'égard de la phase 2 du projet PROCFish.

40. Le représentant des Îles Salomon remercie l'équipe d'évaluation et félicite M. Cartwright pour son exposé. Il se félicite de cette occasion de réexaminer le rôle et l'efficacité du Programme Pêche côtière et d'examiner de nouveaux projets. Il souscrit à l'inquiétude de l'équipe d'évaluation quant à la vulnérabilité de la pêche côtière, et convient que le Programme Pêche côtière doit servir d'interface à d'autres organismes, en particulier pour ce qui est de questions afférentes à l'environnement. Il approuve la nouvelle orientation concrète du Programme Pêche côtière vers le développement et la gestion de la pêche. Son seul souci concerne l'aptitude du Secrétariat général et celle du Programme à appliquer toutes les recommandations de l'évaluation, notamment le recentrage du Programme sur le domaine de la gestion. Le Directeur de la Division Ressources marines répond qu'il est encore trop tôt pour que la CPS se prononce de manière exhaustive sur toutes les recommandations. Il précise que les participants à la Conférence des Directeurs des pêches ont demandé à la CPS de rendre compte, à leur prochaine conférence, de la prise de position de la CPS sur l'évaluation, après quoi la CPS sera en mesure de rendre elle-même compte à la session suivante du CRGA. Il estime que cette transition du développement à la gestion n'a pas été difficile et qu'il a suffi de réorienter des programmes existants. Il ajoute que, dans le passé, les pays ont exercé une pression pour que le développement soit inscrit en tête des priorités et qu'il est heureux de pouvoir mettre davantage l'accent sur la gestion. Pour ce qui est de l'aptitude de la CPS à faire face à ce recentrage, il indique que le Secrétariat général du Commonwealth s'est déjà déclaré intéressé et qu'il soutiendra cette nouvelle démarche.

41. La représentante des Tonga transmet le souhait de son pays d'exprimer sa gratitude au Directeur général et à son personnel pour l'assistance dont il a bénéficié. Elle félicite M. Cartwright pour son exposé, ainsi que le Directeur du Programme Affaires maritimes et son équipe. Elle confirme la nécessité de dispenser une aide en vue de l'élaboration de stratégies de gestion des pêches côtières, afin d'en assurer notamment la viabilité. Elle souligne que la CPS devrait s'attacher davantage à la formation de formateurs et à la formation d'autres homologues. Elle saisit cette occasion pour remercier les autorités fidjiennes et la CPS pour l'excellence de l'organisation de cette conférence.

42. Le Président de la troisième Conférence des Directeurs des pêches, M. Anton Jimwereiy, représentant de Nauru, présente les conclusions de cette conférence, tenue à Nouméa en août dernier. Le rapport est joint en annexe au document 2.1, *Présentation de la Division Ressources marines*. Le Président de cette Conférence remarque que les conférences des Directeurs des pêches ont généralement des retombées positives sur les programmes de la Division. Il rappelle que les participants à cette conférence sont convenus

que le Programme Pêche côtière et le Programme Pêche hauturière étaient sur la bonne voie et que la région pouvait tirer fierté de leur travail. Les participants ont formulé un certain nombre de recommandations destinées à les maintenir dans le droit chemin, notamment :

- Adoption de la recommandation relative au Comité permanent sur les thonidés et marlins, qui attire tout particulièrement l'attention sur les recommandations concernant l'état des stocks de thon jaune et de thon obèse, telle que présentée au Comité des pêches du Forum et à la cinquième réunion préparatoire (PrepCon 5) ;
- Transition du développement des pêches à la gestion durable des ressources marines ;
- Élaboration de principes directeurs régionaux concernant l'introduction d'organismes aquatiques et d'espèces indésirables dans le secteur de l'aquaculture.

43. Les Directeurs des pêches sont convenus de se réunir à nouveau en 2004, ces réunions constituant, de l'avis général, la meilleure occasion de débattre de ces questions à l'échelon régional. Les participants à la troisième Conférence des Directeurs des pêches ont toutefois été sensibles au fait qu'il n'y avait pas de fonds statutaires disponibles à la CPS pour organiser une autre conférence en 2004, mais se sont dits certains que le Secrétariat général pourrait en mobiliser à cette fin.

44. Le représentant des Îles Cook souligne l'importance de la Conférence des Directeurs des pêches. Il se déclare prêt à appuyer la tenue d'une quatrième Conférence en 2004 et préconise l'organisation de ces conférences chaque année.

45. Le Président remercie tous les intervenants pour leurs exposés intéressants.

POINT 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION RESSOURCES SOCIALES

46. Le Directeur général adjoint (Nouméa), Yves Corbel, présente le document relatif à la Division Ressources sociales, rappelle la mission de la Division, sa structure et les défis que doivent relever ses Sections. Il souligne en particulier les difficultés que rencontrent actuellement les États et Territoires insulaires du Pacifique en matière de santé publique, et donne la parole au Directeur du Département Santé publique, le Dr Mark Jacobs.

47. Le Directeur du Département Santé publique concentre son exposé sur les maladies non transmissibles dans le Pacifique. Il brosse un tableau de la situation, en soulignant l'importance croissante des maladies non transmissibles dans la région. Il présente les sections du Département qui interviennent dans le domaine de ces maladies, ainsi que leurs activités : Lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, Action pour la santé dans le Pacifique (financée par l'AusAID), et Santé et mode de vie.

48. Le Directeur général adjoint (Nouméa) poursuit la présentation du Département Santé publique en évoquant le travail accompli par les Sections Lutte contre la tuberculose, Surveillance de la santé publique, Lutte contre le VIH/SIDA, et Santé génésique des adolescents. Il souligne en particulier les priorités stratégiques de la Division et le travail de pionnier accompli par la CPS en vue de l'application des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) dans le Pacifique, ainsi que l'approche novatrice que constitue le Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme.

49. Le Directeur général adjoint énonce le but commun des Sections Statistique et Démographie-Population, qui est « d'améliorer les conditions d'accessibilité et d'analyse des données socioéconomiques dans les États et Territoires insulaires océaniques ». Il prend acte du déséquilibre croissant qui existe entre les impératifs des décideurs et les résultats produits par les systèmes nationaux de statistique.

50. Le Statisticien présente un exposé sur les activités des Sections Statistique et Démographie-Population, qui ont pour but d'augmenter la capacité des Services nationaux de la statistique de répondre aux exigences relatives à la présentation de rapports sur la mise en œuvre des Objectifs de développement pour le Millénaire. Prenant pour exemple le cas de Vanuatu, il estime que :

- les Objectifs de développement pour le Millénaire devraient être mieux connus,
- les systèmes existants ne sont pas en mesure de répondre aux exigences de rapports sur la mise en œuvre des Objectifs de développement pour le Millénaire,
- une grande partie des données actuellement disponibles sont inexactes ou incohérentes.

Il indique que les conclusions d'une étude de cas menée à Vanuatu ont été présentées à une récente Conférence des Directeurs de la statistique. Les participants ont déclaré que ces conclusions étaient applicables à l'ensemble de la région et ont chargé la CPS d'aider les États membres à mesurer les indicateurs relatifs aux ODM. Le Statisticien parle de la méthode que la CPS adoptera à cet effet.

51. Le Directeur général adjoint rappelle que la CPS, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, aide les États et Territoires membres à améliorer la qualité des données disponibles à l'échelon national concernant les conditions de vie difficiles et la pauvreté. Il observe que, grâce à cette collaboration, la CPS pourrait jouer un rôle important en aidant les États et Territoires insulaires non seulement à mesurer les ODM mais, en fait, à les atteindre.

52. Le représentant des États-Unis d'Amérique attire l'attention sur une apparente anomalie budgétaire concernant la demande de financement soumise au Fonds mondial. Il fait allusion au chiffre de 14,2 millions de dollars des États-Unis d'Amérique, cité dans les commentaires du Directeur général adjoint, et à l'octroi d'un montant annuel de 13 millions de francs CFP sur cinq ans, mentionné dans le rapport sur le budget 2004 de la CPS. Il demande des éclaircissements.

53. Le Directeur général adjoint répond que c'est le chiffre de 14,2 millions de dollars des États-Unis d'Amérique qui est le montant correct.

54. Le Directeur général adjoint évoque l'objectif commun au groupe des sections et programmes de la CPS comprenant le Bureau des femmes du Pacifique, le Bureau de la jeunesse du Pacifique, la Section Affaires culturelles et le Centre de formation à l'éducation communautaire, à savoir : « Donner aux femmes et aux jeunes Océaniens les moyens de prendre leur destin en mains en préservant leur identité culturelle ». Il mentionne trois manifestations importantes sur le plan régional qui se dérouleront à brève échéance : la Conférence régionale sur la condition féminine et le neuvième Festival des arts du Pacifique en 2004, et la Conférence régionale sur la jeunesse océanienne en 2005. Ces rencontres seront l'occasion d'évaluer les réalisations de ces sections et de mesurer le rôle joué par ce groupe de sections et départements de la CPS en faveur des États et Territoires insulaires membres.

55. La Conseillère à la condition féminine fait une présentation PowerPoint sur les travaux du Bureau de la jeunesse du Pacifique et de la Section Affaires culturelles. Elle souligne que le capital humain est la première ressource des États et Territoires insulaires, et indique que les activités de développement doivent être axées sur la mise en valeur des ressources humaines. Elle évoque la nécessité de donner les moyens aux Océaniens de contribuer au développement économique et social de leur pays. Elle ajoute que les trois sections travaillent en collaboration afin de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines, et souligne les efforts faits en faveur des États membres dans les domaines de la défense de cette cause, de l'élaboration de politiques et de la législation. Elle souligne également l'importance de la coopération avec les autres organisations régionales et internationales, et mentionne les partenariats existant notamment avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique, l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

56. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande s'il existe des obstacles ou des questions qui pourraient ralentir l'adoption du Cadre régional de protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture par les États et Territoires insulaires du Pacifique. Le Directeur général adjoint répond que la

protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture est cruciale, et souligne que ces biens incorporels ne bénéficient pas d'une protection suffisante dans le cadre du droit international en vigueur. Il déclare que le cadre régional proposé est d'une portée générale, et que chacun des États et Territoires océaniques devra l'adapter à sa situation particulière, ce qui est loin d'être simple. Il ajoute que ce mécanisme ne sera efficace qu'à condition que de nombreux pays de la région l'adoptent et y souscrivent, et que la protection qu'il confère soit par ailleurs reconnue sur le plan international. Il mentionne une conférence récente qui s'est tenue à Nouméa (la deuxième Réunion du groupe de travail de juristes sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture), durant laquelle a été débattue l'élaboration d'une convention régionale sur la protection juridique des savoirs traditionnels et des expressions de la culture.

57. Le représentant de la France déclare qu'il a beaucoup apprécié le rapport présenté par la Conseillère à la condition féminine, et relève la difficulté inhérente à la présentation des spécificités des départements et sections de la CPS travaillant dans des domaines aussi complexes que ceux que traitent le Bureau de la jeunesse du Pacifique, le Bureau des femmes du Pacifique et la Section Affaires culturelles. Il mentionne qu'il est important de disposer de données et de statistiques fiables pour évaluer les activités et les réalisations des sections et départements en rapport avec les Objectifs de développement pour le Millénaire de l'ONU. Il souligne en outre que tant les bailleurs de fonds que les bénéficiaires de l'aide et des services auraient tout à gagner à disposer d'indicateurs de données fiables. Il fait mention des travaux menés par la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni dans ce domaine, et encourage les membres à se joindre à eux pour mettre au point de meilleures données statistiques. Il déclare que la France souscrit pleinement aux observations formulées par la CPS au sujet des savoirs traditionnels et des expressions de la culture, et fait observer que la CPS fait œuvre de pionnier dans ce domaine pour le moins difficile. Il fait observer que le cadre régional est important non seulement pour la protection et la préservation des savoirs traditionnels et des expressions de la culture, mais également parce qu'il pourrait aider les États et Territoires insulaires du Pacifique à promouvoir les expressions de la culture. Il fait remarquer que la culture est un élément essentiel d'une identité et du patrimoine, mais souligne qu'elle présente également une valeur économique importante, dont il pourrait être tiré parti, notamment, par l'adoption du cadre régional.

58. Le représentant du Samoa relève que la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental a été rapidement ratifiée par les États et Territoires insulaires du Pacifique, et demande pourquoi ces mêmes États et Territoires membres tardent tant à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il demande que la liste actualisée des États et Territoires océaniques ayant ratifié cette Convention soit mise à disposition des membres. Il souligne également que l'Agence des pêches du Forum a contribué pour une très large part à la ratification du processus d'institution de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental, et émet l'idée que la CPS pourrait s'employer de la même manière à faire adopter la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Conseillère à la condition féminine répond que la ratification de cette Convention est un point qui se tranche à l'échelon national. Elle indique que la CPS a tenu des ateliers et offert son concours aux pays, mais que la décision de ratifier cette Convention est politique, et incombe donc à chacun des États et Territoires océaniques. Elle fait référence aux rapports à fournir, qui vont de pair avec la mise en œuvre de cette Convention, et ajoute qu'il peut être difficile à certains pays de satisfaire à cette obligation. Elle ajoute que les États et Territoires membres ne doivent pas penser que toute la législation et les politiques nationales doivent se conformer aux dispositions énoncées dans la Convention avant qu'un pays ne l'adopte, ces mesures pouvant être prises après la ratification.

59. Le Directeur général souligne l'importance de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et indique que, si la CPS et d'autres organisations régionales appuient cette Convention, et sont prêts à aider les États et Territoires membres à régler les problèmes pratiques y afférents, il incombe à chacun des pays de la ratifier. Elle encourage les représentants à s'entretenir avec les groupes de femmes dans leur pays au sujet de cette Convention, mais souligne également qu'il leur faut porter cette question devant les parlements et les dirigeants de leurs pays.

60. Le représentant des Îles Fidji exprime ses remerciements au Directeur général adjoint et à ses collaborateurs pour les travaux qu'ils ont accomplis. Il déclare qu'il abonde dans le sens des représentants de la France et du Samoa concernant l'importance du projet d'établissement d'un Système d'information pour la région océanique (projet PRISM), et demande des éclaircissements au sujet du projet pilote, récemment mis en œuvre à Vanuatu. Il fait remarquer que l'initiative constitue un outil efficace pour les décideurs et les

planificateurs et aboutirait à la prise de décisions éclairées permettant aux États et Territoires océaniques de mieux respecter leurs obligations internationales. Le Directeur général adjoint indique que ce projet pilote, mené à Vanuatu, a donné d'excellents résultats et qu'il sera mis en œuvre dans d'autres pays. Il se féliciterait de ce que les Îles Fidji s'associent à la mise en œuvre d'un projet similaire.

61. La représentante des Tonga remercie le Directeur général adjoint et ses collaborateurs pour leurs exposés, et félicite la Section Statistique de la CPS pour les efforts qu'elle fait en vue de renforcer les services nationaux de la statistique dans les États et Territoires membres. Elle déclare que cette volonté de la Section a facilité la participation des Tonga à la treizième Conférence des Directeurs de la statistique, tenue en septembre 2003. Ces travaux, menés par cette Section, ont permis aux services nationaux de la statistique des Tonga de créer un site Web de statistiques. S'exprimant au nom des Tonga et de sa population, elle exprime toute sa gratitude pour les services que la Division Ressources sociales a offerts aux Tonga.

62. Le représentant des Îles Salomon fait observer que les sections et départements relevant de la Division Ressources sociales s'occupent de questions capitales pour la vie des Océaniques, et remercie la CPS pour les efforts que fait l'Organisation dans ce domaine. Il fait observer que les États et Territoires insulaires du Pacifique ont des gageures importantes à relever pour ce qui est de l'élaboration de politiques. Il mentionne également les conflits d'intérêt existant parfois entre certains objectifs de santé publique (tels que la réduction de l'incidence du tabagisme et de l'alcoolisme) et la production de recettes publiques. Il fait observer que de nombreux États et Territoires océaniques tirent des revenus importants des taxes et droits prélevés sur le tabac et l'alcool, et donne à penser que la crainte de perdre de telles recettes pourrait compliquer pour eux l'adoption de politiques qui abaisseraient la consommation d'alcool et de tabac. Il mentionne les problèmes que rencontre son pays depuis quelques années, soulignant que le service national de la statistique des Îles Salomon a besoin d'aide. Il laisse entendre qu'il serait peut-être possible à d'autres pays de la région ayant des connaissances spécialisées dans le domaine de la statistique de prêter assistance aux Îles Salomon. Il fait remarquer que son pays prévoit de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes avant la fin de 2003, et indique que, si son pays appuie cette Convention, il n'entend pas pour autant perdre de vue l'importance des traditions culturelles, qui, elles aussi, garantissent la reconnaissance et le respect des femmes.

63. La représentante de Niue remercie l'équipe de la Division Ressources sociales pour ses exposés sur le Département Santé publique. Elle fait remarquer que, si de nombreux efforts ont été consentis dans le but d'améliorer la santé et les modes de vie dans son pays et dans l'ensemble de la région, les taux d'obésité augmentent plutôt qu'ils ne diminuent. Elle laisse entendre que la CPS devrait peut-être étudier différents moyens de traiter cette question et sensibiliser la population aux maladies liées aux mode de vie. Elle laisse entendre qu'il conviendrait d'encourager la promotion des sports en milieu scolaire, en particulier chez les plus jeunes, ce qui contribuerait à leur faire prendre un bon départ dans la vie sur le plan de la santé. Elle s'inquiète des observations formulées par le statisticien en ce qui concerne l'importance des écarts entre les données chiffrées que l'on peut se procurer par le biais d'Internet, et les données provenant des recensements nationaux, et encourage vivement la CPS à prendre des mesures dynamiques pour remédier à la situation. Elle se dit particulièrement préoccupée par la fourniture de statistiques précises à l'occasion de conférences intergouvernementales telles que la Conférence « Barbade+10 ». Elle dit que son pays a achevé l'élaboration de politiques en faveur des jeunes et qu'elle attend avec intérêt leur mise en œuvre. Elle fait observer que Niue a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais que son pays éprouve des difficultés à établir des rapports sur la mise en œuvre de cette Convention, malgré les nombreux ateliers qui ont été organisés à cet effet. Elle pense qu'il serait fait un usage plus efficace des ressources si l'on envoyait quelqu'un pour aider son pays à remplir ses obligations en matière de présentation de rapports, plutôt que d'organiser des ateliers sur ce sujet. Elle espère que la CPS œuvre de concert avec d'autres organisations du CORP pour traiter des questions culturelles qui se posent dans la région.

64. Le représentant de Palau remercie le Directeur général adjoint et l'équipe de la Division Ressources sociales pour leurs exposés et l'aide qu'ils apportent dans le domaine des statistiques, de la démographie, des questions féminines et de la culture. Il remercie tout particulièrement la Conseillère aux affaires culturelles pour l'aide et le soutien qu'elle apporte dans la perspective du prochain Festival des arts du Pacifique, et invite les bailleurs de fonds à octroyer une aide supplémentaire pour permettre à son pays d'organiser cette importante manifestation. Il fait référence aux observations formulées par le représentant du Samoa, selon

lesquelles il convient de porter les questions à l'attention des dirigeants politiques, et note qu'en dépit d'un accès accru des pays de la région aux moyens de télécopie, à la téléphonie et à l'Internet, les questions ne sont toujours pas transmises ou communiquées aux décideurs et aux dirigeants. Il souligne qu'il est important d'améliorer les circuits de communication et note également que le Bureau de la jeunesse du Pacifique de la CPS est un programme important pour son pays.

65. Le représentant des Îles Salomon prend acte du soutien manifesté par les organisations non gouvernementales, mais souligne que l'on devrait faire montre de prudence lorsqu'il est question de faire appel à leurs services, car ceux-ci ne se révèlent pas nécessairement efficaces.

66. Le représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie le Directeur général et le personnel de la CPS pour les dispositions prises en vue de l'organisation de la session du CRGA, ainsi que le gouvernement fidjien pour son accueil chaleureux. Pour ce qui est des projets PRISM et SIG (systèmes d'information géographique), il indique que son pays reconnaît l'importance des initiatives prises à ce jour. Il s'interroge sur les incidences financières de la mise en œuvre de tels projets. Il rappelle qu'une étude de cas a été réalisée à Vanuatu et exhorte la CPS à lancer des projets similaires dans d'autres États et Territoires océaniques, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il se fait aussi l'écho des sentiments du représentant des Îles Salomon, à savoir qu'il importe de faire preuve de sensibilité lorsqu'on fait la promotion de l'égalité des sexes. Il explique que, vu la diversité de son pays, où l'on trouve de 700 à 800 groupes linguistiques et culturels, certains aspects de l'égalité des hommes et des femmes (CEDAW) ne feraient pas l'unanimité.

67. Le représentant des Îles Fidji demande si des programmes complémentaires ont été mis en œuvre pour soutenir les activités du Département de santé publique. Il s'interroge sur d'éventuelles initiatives de promotion du bien-être socio-économique, en indiquant que si l'espérance de vie de la population augmente, son pays aura de la difficulté à lui offrir un soutien, compte tenu de ses ressources limitées et de sa situation économique.

68. La représentante de Wallis et Futuna remercie l'équipe de la Division des ressources sociales et le Directeur général adjoint pour l'excellent travail accompli dans la région, et observe que son territoire en a grandement profité. Elle remercie également le Directeur général adjoint d'avoir invité son Territoire à participer, à titre exceptionnel, à la récente réunion du Groupe de travail de juristes sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture. Elle fait remarquer que Wallis et Futuna ont profité de leur collaboration avec le Bureau des femmes du Pacifique, et que la convention CEDAW serait mise en œuvre par son Territoire puisqu'elle a été ratifiée par la France. Toutefois, elle ajoute qu'il est nécessaire d'en modifier le libellé pour l'adapter aux circonstances locales. Elle indique que son pays compte un nouveau Service national de la statistique, qui se chargera d'établir des indicateurs statistiques, en précisant qu'il devra faire appel au soutien technique de la CPS pour bien orienter ses efforts. Elle fait observer que son Territoire collabore étroitement avec le Bureau de la jeunesse du Pacifique. Tout ceci contribue à entretenir des liens avec d'autres États et Territoires du Pacifique.

69. La représentante de Tokelau félicite la CPS et l'équipe de la Division des ressources sociales pour sa présentation exhaustive, et fait remarquer que son pays appuie le travail effectué dans les États et Territoires insulaires océaniques. Elle demande instamment à la CPS de mobiliser davantage de fonds pour que les habitants des États et Territoires océaniques puissent obtenir une formation sur les maladies non transmissibles. Elle souligne également l'excellent travail accompli dans le cadre du projet PRISM, et demande des précisions concernant la façon dont les ressources des programmes de la CPS sont réparties dans la région.

70. Le représentant du Samoa fait remarquer que le document de travail portant sur la Division des ressources sociales ne présente pas une vue d'ensemble de la situation des femmes et des jeunes à l'échelon régional. Il observe par exemple qu'en lisant le document, il est difficile de se faire une idée de la situation de l'emploi chez les jeunes ou du nombre de personnes ayant accès à l'éducation. Il demande si la Division des ressources sociales est en mesure de lui fournir ces chiffres.

71. En ce qui concerne les indicateurs sociaux, le Directeur général adjoint indique que le projet PRISM a pour but d'améliorer la diffusion des informations socioéconomiques, en s'efforçant d'harmoniser l'éventail des données produites à l'échelon national. Il souligne que la Section Statistique utilise les données

recueillies à l'échelon national, à l'initiative des États et Territoires. La CPS s'emploie à renforcer les compétences des personnels des services nationaux dans les tâches de collecte, de traitement et d'analyse des données. L'étude menée à Vanuatu révèle des lacunes et certaines incohérences dans ces données. La CPS a suggéré des moyens pour remédier à cette situation.

72. Le Directeur du Département Santé publique répond à plusieurs questions. Il prend acte des commentaires du représentant des Îles Salomon, mais fait remarquer que le message à retenir est que les coûts en soins de santé directement liés au tabac et à l'alcool excèdent les revenus générés par la vente de ces produits. Il souligne qu'il importe d'informer les pouvoirs publics des réalités économiques liées à la consommation de tabac et d'alcool. Il fait remarquer que l'adoption de mesures efficaces pour lutter contre le tabagisme n'entraîne pas nécessairement une baisse de revenus, mais qu'elle a plutôt tendance à les accroître, en particulier si l'on augmente les taxes. En effet, une hausse des taxes se répercuterait sur la demande tout en générant davantage de revenus. Pour répondre aux questions posées par la représentante de Niue, il indique que l'incidence des maladies non transmissibles est réellement à la hausse plutôt qu'à la baisse. Il ajoute que les mesures prises pour lutter contre ces maladies sont à long terme et que la plupart de leurs effets bénéfiques ne se font sentir qu'après de nombreuses années. Il fait remarquer que, pour de nombreuses personnes, la lutte contre les maladies non transmissibles se résume à une question d'éducation sanitaire, mais qu'en réalité, l'éducation ne suffit pas. Il dit qu'il faut adopter une approche plus intégrée qui tient compte des politiques et de la législation, et qu'il importe de promouvoir des mesures en faveur d'un environnement sain, sinon la situation ne risque guère de s'améliorer. En réponse au commentaire du représentant des Îles Fidji concernant le bien-être social, il fait observer qu'il faudra attendre de nombreuses années avant que les effets d'une augmentation de l'espérance de vie ne se fassent sentir. Toutefois, il souligne que l'amélioration de la santé de la population contribue à la fois au développement et la prospérité économique.

73. Le représentant des Îles Salomon remercie le Directeur du Département Santé publique pour ses éclaircissements.

74. La Conseillère à la condition féminine répond à la demande du Samoa en précisant qu'une liste des pays qui ont ratifié la Convention CEDAW sera communiquée au Comité. Elle convient qu'il faudrait disposer de davantage de statistiques pour avoir une idée des questions d'ordre social qui se posent à l'échelon régional, mais elle rappelle au Comité que la collecte de données est du ressort des pays et que, sans ces données, il est difficile d'évaluer la situation économique et sociale des femmes et des jeunes. Répondant au souci exprimé par le représentant des Îles Salomon à propos de la sensibilité à l'égalité des hommes et des femmes, elle fait observer que sa Section travaille en étroite liaison avec la Section Affaires culturelles sur ce point, et que le but est de promouvoir l'égalité de chances pour les hommes et les femmes. Elle signale qu'une étude a été récemment publiée sur la violence familiale au Samoa, et souligne que ce problème concerne l'ensemble des États et Territoires océaniques et engendre pour les pays des frais de l'ordre de 4 % du PIB, soit des millions de dollars des États-Unis d'Amérique. À son avis, l'égalité des hommes et des femmes n'est pas nécessairement en contradiction avec les traditions et la culture océaniques. En réponse à une question sur la collaboration de la Section Affaires culturelles avec d'autres organisations régionales, elle fait remarquer que le travail accompli relativement au Cadre régional est mené en coordination avec d'autres organisations membres du CORP, notamment le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique et avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

75. Le Directeur général fait observer que de nombreuses interventions importantes ont été faites au sujet du perfectionnement des ressources humaines, démontrant le caractère crucial qu'a ce point pour l'ensemble des États et Territoires océaniques. Elle dit que le débat a mis en lumière les différents rôles que jouent la CPS et les États membres en matière de perfectionnement des ressources humaines, et que cette approche de la CPS est correcte et pertinente. Elle encourage les participants à intervenir au cours de la séance.

76. Le représentant des Îles Fidji se demande si son intervention n'a pas été mal interprétée par le Directeur du Département Santé publique. Il dit que les Îles Fidji n'ont pas d'objections à l'encontre des projets actuels, mais que leurs efforts de prise en charge d'une population vieillissante se heurtent déjà à des difficultés. Sa question concernait les mesures déjà prises pour aider les Îles Fidji et d'autres États et Territoires océaniques à faire face à ces difficultés, dont la résolution exigerait des actions d'envergure.

77. Le représentant du Samoa demande si des statistiques régionales exactes sont disponibles car, à son avis, elles seraient utiles aux pays et organisations de la région pour préparer la Conférence de «La Barbade+10», qui se déroulera à l'Île Maurice, en 2004.

78. Le représentant des Samoa américaines demande une explication sur les différences entre les indicateurs internationaux existants et ceux qui ont été mis au point dans le cadre du projet PRISM. Le Directeur général adjoint répond que la qualité et la disponibilité des données sont variables dans la région, et que PRISM a été mis en place sur la base d'une coopération avec les Services nationaux de la statistique afin de garantir l'utilité et la pertinence des données pour les États et Territoires océaniques. Il ajoute que les résultats de PRISM seront également utiles pour la communication d'informations sur la région lors de conférences telles que celle de La Barbade +10, mais il souligne que le but premier du projet est de répondre aux besoins des États et Territoires océaniques et de la région.

79. Le Directeur général indique que la CPS travaille en liaison étroite avec l'ensemble de ses membres, ainsi qu'avec d'autres organisations membres du CORP, en vue de les aider à se préparer aux diverses conférences internationales. La CPS s'efforce de faire en sorte que les données régionales soient le plus précises possible, afin de refléter une image exacte de la région.

80. En réponse à une question du représentant du Samoa concernant l'établissement d'indicateurs à jour, le Directeur général adjoint explique qu'une nouvelle affiche (dont la publication est prévue pour 2004) comprendra des données démographiques issues de récents recensements. De plus, la Section Démographie-Population est en train de constituer une base de données, à la demande du Projet Santé génésique des adolescents, qui pourrait facilement être élargie pour englober d'autres domaines.

81. Le Premier Directeur général adjoint présente ensuite les activités du Centre de formation à l'éducation communautaire, établissement qu'il invite les participants à visiter pendant leur séjour aux Îles Fidji. Il fait remarquer que la récente cérémonie de remise de diplômes coïncide avec le 40^e anniversaire de l'établissement, et que 1 200 femmes ont suivi une formation au Centre depuis sa création. Il fait référence à l'évaluation dont le Centre a fait l'objet, et indique que des mécanismes ont été mis en œuvre en 2003 pour valider certains de ses résultats, avant que le Secrétariat général ne mette la touche finale à sa réponse à l'évaluation, en 2004. Parmi ces mécanismes, mentionnons la création d'un comité d'examen par les pairs, la conduite d'une étude à l'aide d'indicateurs visant à évaluer les diplômées du Centre sur un certain nombre d'années, la consultation des États et Territoires sur leurs besoins et priorités, et l'élaboration d'un répertoire d'établissements de formation semblables. La validation des résultats est effectuée avec le concours financier de la Nouvelle-Zélande et se terminera au cours du premier trimestre 2004. Le Premier Directeur général adjoint remercie également la Nouvelle-Zélande d'avoir offert un financement qui permettra au même nombre d'étudiantes de fréquenter le Centre lorsque le Secrétariat général du Commonwealth cessera de lui accorder des subventions.

82. Le Directeur général adjoint présente le Directeur de la Section Technologies de l'information et de la communication. Il fait un exposé sur les Services intégrés d'information de la CPS, qui englobent la Bibliothèque, la Section Publications, la Section Traduction et Interprétation, la Section Technologies de l'information et de la communication, et le Centre régional des médias. Le Directeur général adjoint fait remarquer que ces services offrent une assistance directe et indirecte aux États et Territoires membres par le biais de programmes sectoriels. Le Directeur de la Section Technologies de l'information et de la communication souligne le rôle crucial que jouent ces sections dans l'appui accordé aux autres départements et sections, et expose la façon dont elles pourraient participer au processus menant au Sommet mondial sur la société de l'information, dans la région océanique. Cette participation consistera à améliorer la disponibilité de l'information dans les États et Territoires insulaires océaniques.

83. Le Premier Directeur général adjoint fournit de plus amples renseignements sur l'assistance que fournit directement le Centre régional des médias aux États et Territoires, en plus de son rôle de soutien des départements et sections. Il observe que le volet Productions médiatiques du Centre régional des médias a principalement bénéficié à la CPS, mais aussi aux États et Territoires membres, dans une certaine mesure, tandis que son volet Formation aux médias s'est entièrement consacré à la prestation de services aux États et Territoires membres. L'un des résultats de l'évaluation du Centre régional des médias est qu'à partir de l'an

prochain, ces deux volets seront clairement différenciés. La CPS a accepté les recommandations de l'évaluation et les mettra en œuvre dans les limites de son budget, au moyen de ressources existantes.

84. Pour conclure les présentations de la Division des ressources sociales, le Directeur général adjoint témoigne sa reconnaissance, au nom du Secrétariat général, envers d'autres organisations régionales, les organisations membres du CORP et d'autres partenaires et bailleurs de fonds clés dans le domaine des ressources sociales.

85. Le représentant des Îles Cook demande pourquoi le Secrétariat général du Commonwealth a décidé de cesser de financer les activités du Centre de formation à l'éducation communautaire cette année. Il demande si le Secrétariat général du Commonwealth accordera son concours financier au Centre pour 2005, et si ce dernier a reçu un engagement à l'égard de son financement à long terme. Il remercie la Nouvelle-Zélande d'avoir bien voulu combler le vide laissé par le Secrétariat général du Commonwealth. Le Premier Directeur général adjoint indique que cet organisme a décidé de retirer son concours financier en fonction des priorités établies dans le cadre de ses programmes. Il indique que la CPS a engagé des discussions avec le Secrétariat général du Commonwealth et s'apprête à lui faire parvenir une proposition officielle pour qu'il continue de soutenir les activités du Centre. La CPS espère qu'une décision sera prise dans ce dossier en janvier. Le Premier Directeur général adjoint fait savoir que la CPS a pu assurer le financement intégral du Centre pour l'année à venir, mais que le fardeau serait moins lourd à porter si le Secrétariat général du Commonwealth décidait d'apporter une contribution. Le Centre compte également sur le concours financier de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la France (pour la première fois cette année), ce qui permettra de financer l'inscription de trois étudiantes en 2004. Chaque année, l'inscription d'une étudiante de Papouasie-Nouvelle-Guinée est également habituellement rendue possible grâce au concours financier de la *Country Women's Association*, association qui vise à promouvoir la condition féminine dans ce pays.

86. La représentante de Kiribati exprime sa reconnaissance à la CPS, en particulier à la Division des ressources sociales, pour toute l'aide offerte à la région et à son pays. Elle mentionne en particulier l'assistance reçue du Département Santé publique pour des projets en cours à Kiribati. Elle donne une indication de la réponse possible de son pays à la conférence portant sur la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme. Elle prévient qu'il semble y avoir un manque d'engagement à l'échelle des décideurs, et indique qu'il s'agit d'un domaine qui mérite une attention particulière, puisqu'en l'absence d'un tel engagement, le projet risque de ne pas connaître autant de succès. La représentante de Kiribati se dit heureuse de l'importance accrue accordée aux besoins des États et Territoires membres, ce qui contraste avec l'expérience qu'elle a vécue en 1996, lorsqu'il semblait que les projets dépendaient principalement des politiques des bailleurs de fonds et des organisations internationales. Elle affirme qu'il est très encourageant de constater que ce n'est désormais plus le cas. Elle dit que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), jugeant que les indicateurs établis s'appliquaient davantage aux États industrialisés qu'aux pays océaniques. Elle fait remarquer que Kiribati appuie entièrement les observations formulées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, selon lesquelles il faut tenir compte des différences culturelles relatives à l'égalité des sexes, et invite la CPS à poursuivre ses travaux en ce sens. Pour conclure, elle observe que son pays soutient la CPS et attend avec intérêt d'avoir l'occasion de collaborer avec elle.

87. La représentante de Nauru indique que son pays est reconnaissant envers la CPS pour son assistance, et pour l'occasion qu'il a de participer aux activités du Centre de formation à l'éducation communautaire. Elle fait remarquer que Nauru accueille favorablement la décision d'offrir les activités de formation à l'échelon national puisqu'elles seraient ainsi plus accessibles.

88. La représentante de Niue indique que son pays a également tiré profit des programmes de la CPS et exprime sa gratitude pour l'assistance offerte aux femmes. Elle s'interroge au sujet d'une demande qui a été présentée pour permettre aux hommes de bénéficier de la formation du Centre de formation à l'éducation communautaire. Elle indique par ailleurs qu'elle attend avec impatience le jour où la session du CRGA aura lieu par téléconférence. Le Premier Directeur général adjoint rappelle aux participants que la CPS a envisagé d'accepter des hommes au Centre de formation à l'éducation communautaire, mais qu'il s'agit d'un établissement résidentiel dont les installations ne sont pas conçues que pour accueillir des femmes. Il ajoute que la CPS étudie la possibilité de transférer des activités de formation du Centre à des établissements situés dans d'autres pays, notamment à un établissement pour hommes en Papouasie-Nouvelle-Guinée. La CPS est

en pourparlers avec cet établissement pour déterminer s'il est disposé à accueillir des participants de l'étranger. Le Premier Directeur général adjoint observe que la CPS sera en mesure d'élaborer une proposition pour la création d'un cours réservé aux hommes au cours de la prochaine année. En ce qui concerne l'idée de tenir la session du CRGA par téléconférence, le Directeur de la Section Technologies de l'information et de la communication rappelle que la CPS dispose du matériel nécessaire, et qu'il pourrait être utilisé à cette fin si les États et Territoires en conviennent.

89. Le représentant des Îles Salomon fait savoir que son pays est conscient de l'importance du travail effectué par la Division des ressources sociales, qui a une incidence directe sur la vie des gens. Il encourage vivement la CPS à mieux cibler les activités de la Division sur les besoins de son pays. Il se dit heureux d'avoir l'occasion de connaître le point de vue du Secrétariat général sur ces préoccupations, et souligne l'importance du Département Santé publique. Il fait remarquer que ce dernier a joué un rôle crucial dans les efforts visant à améliorer et à compléter les activités et les projets menés à l'échelon national. Il encourage vivement le Secrétariat général à faire en sorte que le Département puisse continuer à traiter les problèmes majeurs auxquels sont confrontés les États et Territoires insulaires océaniques, notamment les Îles Salomon.

90. Le représentant des États fédérés de Micronésie félicite le Secrétariat général et le gouvernement fidjien pour la qualité des installations et les remercie pour leur accueil. Il manifeste l'appui de son pays à l'égard de tous les exposés de la CPS, et remercie l'équipe de Direction de l'Organisation pour les améliorations apportées cette année à la présentation des exposés, le nouveau format choisi étant plus efficace. Il propose que les représentants de la CPS en poste à Suva débattent des mécanismes qui permettraient aux États et Territoires insulaires de compléter le travail effectué par la CPS, et les invite à envisager la possibilité de faire appel aux experts techniques de la CPS lors des conférences régionales telles que le CRGA. Il fait remarquer en outre que les États fédérés de Micronésie ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le mois dernier.

91. Le représentant des Îles Marshall revient sur une question soulevée plus tôt par Tokelau et demande des précisions concernant la façon dont la CPS décide de la répartition de l'assistance entre les États membres. Il fait savoir que les membres ont exprimé des inquiétudes il y a quelques années, demandant que la CPS cesse de fournir son assistance à des sous-régions et qu'elle en fasse plutôt bénéficier l'ensemble des États et Territoires membres. Le Directeur général répond qu'il s'agit d'une question cruciale qui s'applique à l'ensemble des services de la CPS. Elle indique que les services offerts dans le cadre des programmes de la CPS sont financés principalement par des fonds statutaires. Ce financement dépend en partie des contributions des États et Territoires membres, mais est principalement assuré par le concours financier des pays membres bailleurs de fonds et d'autres partenaires, notamment l'Union européenne et, plus récemment, le Fonds mondial. Le Directeur général fait remarquer que la CPS est censée offrir ses services à tous les États et Territoires insulaires, et indique que l'orientation de tous les programmes de la CPS repose sur ce principe. Elle fait remarquer que certaines activités de la CPS sont financées par des fonds octroyés pour des projets précis, et que ce financement fait parfois l'objet de contraintes liées à la prestation des services. Elle cite en exemple les fonds accordés par l'Union européenne qui ciblent uniquement les territoires ACP du Pacifique. Elle fait toutefois remarquer que la CPS s'efforce d'obtenir de tels fonds, et d'étendre les services ainsi financés à l'ensemble des États et Territoires membres. Elle souligne que les consultations menées auprès d'autres pays et la tenue de diverses conférences techniques aident la CPS à décider où ses services seront offerts. Elle indique que de telles consultations sont importantes puisqu'elles permettent de s'assurer que l'on tient compte des besoins de tous les États et Territoires.

92. Au nom des participants, le Président remercie le Directeur général adjoint et les directeurs des sections de la Division Ressources sociales, ainsi que le Premier Directeur général adjoint et le Directeur général pour leur assistance et leurs encouragements.

POINT 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION RESSOURCES TERRESTRES

93. Le Premier Directeur général adjoint présente la Division Ressources terrestres. Il remercie tout d'abord les partenaires dans le développement et les organismes qui collaborent avec la Division, en particulier d'autres organisations membres du CORP. Il présente l'antenne de la CPS située à Suva, et rappelle qu'elle comporte trois sites à Suva, ainsi que onze agents en poste à l'extérieur, dans les États et

Territoires océaniques. Il donne ensuite une vue d'ensemble de certains faits marquants et des réalisations de la Division :

- Diplôme décerné aux seize premiers agents vétérinaires du cours de formation organisé conjointement par la CPS, l'ADAP (Développement de l'agriculture dans les îles américaines du Pacifique) et l'Université du Pacifique Sud ;
- Information en temps réel et accès au site Internet, réactualisé, de la Section Santé animale ;
- Culture de taro résistant à la flétrissure au Samoa et en Papouasie-Nouvelle-Guinée grâce au concours du projet TaroGen (Ressources génétiques du taro : conservation et utilisation) ;
- Accords de transfert de matériel génétique passés avec les États et Territoires océaniques afin de faciliter le transfert de matériel génétique entre les pays ;
- Duplication de la collection de matériel génétique régional de la CPS conservée sur le site de Nabua dans une installation auxiliaire sur le campus d'Alafua de l'Université du Pacifique Sud, pour des raisons de sécurité ;
- Amélioration de la sécurité alimentaire pour Butaritari (Kiribati), par la reprise de l'approvisionnement en fruit de l'arbre à pain après une nouvelle épidémie fongique ; éradication du champignon et transfert de compétences à la population locale, afin d'éviter une nouvelle épidémie ;
- Remplacement de la Bibliothèque d'agriculture des Îles Salomon (incendiée en 2000) par une bibliothèque électronique pilote dotée de documents disponibles sur cédérom et en ligne ;
- Amélioration de la gestion et de l'exploitation des mangroves, suite à l'examen et au peaufinage des plans de gestion des mangroves pour Tuvalu, Kiribati et les États fédérés de Micronésie ;
- Utilisation plus efficace du bois d'œuvre et expansion des exportations de bois d'œuvre à Vanuatu ;
- Désignation du site modèle de Nakavu (Îles Fidji), en tant qu'exemple pour sa gestion forestière communautaire durable dans la région Asie-Pacifique, dans le cadre du concours de la FAO « En quête d'excellence ».

94. Le Premier Directeur général adjoint dresse ensuite un bilan des activités des Départements Agriculture et Foresterie de la Division par rapport à leur plan stratégique, reproduit dans les documents présentés par le Secrétariat général. En ce qui concerne l'évaluation de la Division Ressources terrestres, décrite en détail dans les documents du Secrétariat général, il rappelle en particulier la recommandation relative à la restructuration de la Division en deux volets fonctionnels, plutôt que sectoriels : d'une part la biosécurité et la facilitation du commerce, et d'autre part le développement intégré des exploitations agricoles et forestières. Il explique que le Secrétariat général est en train d'examiner attentivement cette recommandation, et que les participants à la récente Conférence des Directeurs de la foresterie ont pris acte de l'efficacité de la structure actuelle. Le Secrétariat général a accepté trois des onze recommandations, qui traitent respectivement : 1) de la création d'un poste de Directeur de la Division Ressources terrestres (poste qui a déjà fait l'objet d'un avis de recrutement) ; 2) de plans stratégiques combinés pour les Départements Agriculture et Foresterie ; et 3) de l'organisation d'une Conférence conjointe des Directeurs de l'Agriculture et de la Foresterie en 2004, suivie d'une conférence ministérielle. Les autres recommandations seront traitées une fois le Directeur de la Division Ressources terrestres recruté.

95. Répondant à une question du représentant du Samoa, le Premier Directeur général adjoint explique que le nouveau poste de Directeur de la Division Ressources terrestres sera financé par les économies réalisées résultant de la désignation du poste actuellement vacant de Conseiller aux ressources terrestres et à la redistribution de fonds au sein de la Division. Bien que le poste de Directeur soit à un échelon hiérarchique plus élevé que celui de Conseiller, il n'y aura pas besoin de solliciter de fonds supplémentaires auprès des membres, car le budget ne sera pas dépassé. Le Premier Directeur général adjoint souligne

toutefois que le nouveau Directeur devra examiner attentivement les questions afférentes au personnel au sein de la Division.

96. Le représentant de Palau remercie le Directeur général adjoint de son exposé exhaustif sur la Division Ressources terrestres et se déclare d'accord avec les objectifs globaux de la Division. Il encourage la CPS à envisager d'étendre le travail qu'elle accomplit dans le domaine de la valorisation des produits agricoles. Le Directeur général adjoint remercie le représentant de ses commentaires et indique que la CPS prend acte de son observation concernant l'importance de la valeur ajoutée, avec laquelle il est d'accord. Il dit que la question est à l'étude, et qu'il y est fait expressément référence dans l'annexe 4.2 du document 2.3, mais convient qu'il faut insister sur ce point important.

97. Le représentant des Îles Cook constate que la CPS contribue grandement aux projets menés dans la région dans le secteur agricole, et qu'elle a fourni à son pays des prestations d'expertise technique et des informations financières et techniques. Il mentionne que l'assistance fournie par la CPS dans les domaines de la protection des végétaux, de la santé animale, du contrôle phyto- et zoosanitaire et de la foresterie a aidé le pays à combler d'importantes lacunes en matière de capacités nationales, et il souligne l'importance du Département Agriculture pour le secteur agricole de son pays. Il observe que son pays et la région sont encore confrontés à de nombreux obstacles dans ce domaine, et il encourage les bailleurs de fonds à continuer d'apporter leur appui aux précieux départements de la Division Ressources terrestres.

98. Le représentant des États fédérés de Micronésie remercie la CPS de faire bénéficier son pays d'un projet régional de foresterie. Il demande des explications sur une éventuelle augmentation des effectifs au titre de ce projet, et demande si d'autres secteurs que la foresterie peuvent bénéficier d'une aide au développement de capacités, faisant remarquer que certains États membres n'ont pas beaucoup de ressources forestières. Le Premier Directeur général adjoint indique que des agents supplémentaires vont être affectés prochainement à des projets conduits aux États fédérés de Micronésie, grâce à une extension de la Section Protection des végétaux et au projet DADP (Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique), financé par l'Union européenne. Il indique que la création de capacités est un but poursuivi dans des secteurs autres que la foresterie, et prioritaire aux échelons tant national que régional. Il déclare aussi que la CPS tient à établir des partenariats qui reçoivent le soutien des populations locales, condition nécessaire à la pérennité de ces capacités.

99. La représentante de Niue demande des précisions sur les effectifs et la structure de la Division Ressources terrestres car, en l'absence de ces informations, il est difficile d'apprécier la réponse de l'Organisation à la récente évaluation de la Division. Elle approuve le fait que la Division mette l'accent sur la sécurité alimentaire et les problèmes touchant la santé publique, la biosécurité et le bioterrorisme, et encourage la Division Ressources terrestres à collaborer avec le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique dans le domaine de la facilitation du commerce.

100. La représentante de Tokelau remercie la Section Protection des végétaux pour son travail dans les domaines de la lutte contre les organismes nuisibles et de la mise à jour des services et de la législation en matière de biosécurité. Elle sollicite l'aide de la CPS pour lutter contre les « fourmis folles » sur les atolls de Tokelau.

101. Le représentant des Îles Salomon dit que son pays a tiré profit des services de la Division Ressources terrestres, et que la foresterie et l'agriculture sont très importantes pour son pays. Il se félicite du fait qu'une évaluation de la Division a été réalisée, et il espère qu'elle débouchera sur le renforcement de la prestation de services. Il soulève deux points :

- l'abandon de l'orientation sectorielle, ce qui, à son avis, nuirait à la transparence de la prestation de services aux pays membres, et
- la fusion des Conférences des directeurs de la foresterie et de l'agriculture, qui, à l'heure actuelle, traitent de questions spécifiques à chacun de ces deux secteurs (il se rallierait néanmoins à ce changement si cela devait améliorer les débats).

102. La représentante de Wallis et Futuna félicite le personnel de la Division Ressources terrestres et se déclare satisfaite de la mise en œuvre du projet DADP sur son Territoire. À son avis, ce projet aura des retombées très positives, et elle remercie la CPS pour l'assistance technique dispensée en matière de santé animale. Elle félicite le Premier Directeur général adjoint pour le travail de son équipe.

103. Le Premier Directeur général adjoint répond à la question de Niue concernant le recrutement du Directeur de la Division Ressources terrestres en faisant remarquer qu'en fait, ce recrutement n'augmente pas les effectifs. Il prend néanmoins acte de la préoccupation de Niue à propos du rôle du Directeur pour ce qui est de la structure de la Division. Il souligne l'importance de la biosécurité, et indique qu'il incombe au Secrétariat général du Forum de traiter des questions relatives à la stratégie et à la négociation, tandis que la CPS est chargée des questions techniques. En réponse à la remarque du représentant des Îles Salomon concernant l'orientation sectorielle, il fait observer que la CPS n'a pas répondu aux recommandations de l'évaluation, mais que cette réponse serait apportée après consultation des pays membres. En réponse à la question concernant les Conférences conjointes des Directeurs de la foresterie et de l'agriculture, il indique que la CPS propose une conférence de six jours, avec une séance plénière conjointe et plusieurs réunions techniques parallèles.

104. Le Conseiller en protection des végétaux de la CPS répond à la question de Tokelau sur les « fourmis folles » en précisant que son équipe a travaillé sur ce problème. Une étude a été réalisée, et on a mis des fonds non statutaires de côté pour traiter le problème. La Section Protection des végétaux envisage d'inviter des spécialistes pour étudier la situation, la section n'ayant pas d'expert dans ce domaine.

105. La représentante de Kiribati félicite la Division Ressources terrestres pour ses efforts et la remercie pour l'assistance fournie à Kiribati, en particulier à Butaritari, et fait observer que le projet est en cours et que l'épidémie fongique n'a pas été totalement éradiquée. Elle se félicite néanmoins de l'approche choisie pour le fruit de l'arbre à pain, selon laquelle des chercheurs examinent l'efficacité des méthodes de culture traditionnelles, en soulignant que ce sont les approches traditionnelles qui ont le plus de chance d'être couronnées de succès dans de nombreux États et Territoires océaniques. Elle demande des éclaircissements sur les postes de vulgarisateurs, vacants dans un certain nombre de pays, et si cela s'explique par une pénurie de candidats qualifiés ou de moyens financiers. Le Premier Directeur général adjoint répond que si ces postes de vulgarisateurs ne sont pas pourvus, c'est parce que le projet vient tout juste de commencer. Il indique que le recrutement commencera prochainement et que trois agents nationaux seront recrutés dans trois pays différents, pour une période de quatre ans. Tous ces postes seront financés grâce au concours de l'Union européenne.

106. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée transmet à la Division Ressources terrestres les remerciements de son pays pour les bienfaits que lui ont apportés des activités de la Division, et exprime son soutien en faveur de la poursuite de ces activités à l'avenir.

107. Le représentant des Îles Fidji exprime les remerciements de son pays pour les travaux menés par la Division Ressources terrestres. Il fait remarquer qu'il serait utile qu'une fois les projets arrivés à échéance, des fonds soient octroyés au personnel concerné afin d'aider les États et Territoires membres à établir des demandes de financement, qui garantiraient la poursuite des activités menées au titre de ces projets. Il demande également des précisions concernant l'établissement d'une installation de traitement à l'air pulsé chaud aux Îles Fidji. Le Premier Directeur général adjoint remercie le représentant de sa proposition concernant l'aide à apporter à l'établissement de demandes de financement, et déclare que la CPS procède de cette manière chaque fois que cela est possible. Il indique que l'usine de traitement à l'air pulsé chaud, située à l'antenne de la CPS, à Suva, a été établie avec le concours de fonds octroyés par l'Union européenne. Le Conseiller en protection des végétaux explique que cette usine de traitement a été construite dans le cadre d'un projet élargi de recherche et de développement, qui, selon lui, permettra à la CPS de fournir une aide dans les domaines de la formation, des services consultatifs et de l'inspection avant envoi et après récolte. Il indique que ce projet aidera les pays à satisfaire aux prescriptions relatives aux exportations de produits agricoles. Il fait également référence à des fonds octroyés par l'Australie et la Nouvelle-Zélande au titre de l'Accord de rapprochement économique entre les pays océaniques qui, ajoute-t-il, renforceraient l'aptitude de la CPS à fournir des services aux pays de la région dans ce domaine.

108. Le représentant de la République des Îles Marshall se félicite des activités poursuivies dans le cadre du Département Agriculture, et réitère sa demande, formulée à l'occasion de précédentes sessions du CRGA, visant à ce que la CPS examine sérieusement la question de l'agriculture sur les atolls.

109. Le représentant de Tuvalu se félicite de l'assistance prêtée par la Division Ressources terrestres, en particulier dans le domaine de la lutte contre les organismes nuisibles. Il demande à cette Division d'examiner un projet de lutte biologique, qui est actuellement mené à Tuvalu.

110. Le Premier Directeur général adjoint indique que cette question de l'agriculture sur les atolls relève sans conteste du programme de travail de la Division Ressources terrestres, et que la Division aidera Tuvalu à s'occuper de cette question de lutte biologique, soulevée par le représentant de ce pays.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – CONFÉRENCES SECTORIELLES RÉGIONALES DE LA CPS

111. Le Premier Directeur général adjoint présente la question des conférences sectorielles régionales, et explique qu'une proposition, soumise au CRGA réuni en sa trente-deuxième session, visait à augmenter la fréquence des conférences sectorielles (telles que la Conférence des Directeurs des pêches et la Conférence régionale des Directeurs de l'agriculture et de l'élevage), lesquelles se tiendraient tous les deux ans au lieu de tous les trois ans. Il indique que ce changement s'impose en raison de l'évolution rapide que connaissent tous les secteurs d'activité de la région. Il rappelle que les représentants au CRGA, réuni en sa trente-deuxième session, s'étaient dits préoccupés des incidences financières qu'aurait cette évolution, et explique qu'il est proposé dans le document 3 soumis à la présente session du CRGA que le coût de l'organisation des conférences soit absorbé pour moitié par des fonds statutaires et pour moitié par les programmes concernés. Il note que cette formule permettra de procéder à cette transition sans qu'il soit nécessaire d'allouer des fonds supplémentaires provenant du budget ordinaire de la CPS.

112. Le Comité prend acte du document 3 dont est saisi le CRGA réuni en sa trente-troisième session, qui traite des conférences sectorielles régionales.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – MÉTHODES DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES

113. Le Directeur général donne un aperçu général de la question de la méthode de calcul des contributions statutaires exposée dans le document 4 soumis au CRGA, réuni en sa trente-troisième session. Elle explique qu'il convient que le Comité se penche sur deux questions de première importance : la méthode de calcul de la répartition globale des contributions statutaires et les arriérés de contributions statutaires. Elle indique que les contributions statutaires des États et Territoires insulaires membres s'établissent à 9,4 %, contre 90,6 % pour les pays membres fondateurs, et note que cette répartition est appliquée depuis l'an 2000. Elle fait remarquer que la méthode de calcul qui permet de déterminer la part des contributions statutaires des membres insulaires de la CPS se fonde sur les dépenses publiques courantes, auxquelles il faut ajouter une subvention spéciale des pays hôtes, répartie entre la Nouvelle-Calédonie et les Îles Fidji. Elle invite le Comité à examiner si les membres souhaitent augmenter leur contribution individuelle, exprimée en pourcentage, au total des contributions statutaires.

114. Le représentant des Îles Cook dit que son pays est favorable à la répartition globale actuelle.

115. Le représentant de l'Australie indique que son pays accepte la méthode de calcul actuelle fondée sur le partage des coûts.

116. Le représentant des États fédérés de Micronésie demande s'il y a une raison spécifique à la révision de la répartition actuelle.

117. Le représentant de Palau se dit satisfait de la méthode de calcul actuelle.
118. Le Comité convient de maintenir la répartition actuelle des contributions statutaires, les États et Territoires membres insulaires contribuant à hauteur de 9,4 %, et les pays membres fondateurs à concurrence de 90,6 %.
119. Le Comité convient que les pays membres fondateurs et les États et Territoires océaniques se réuniront séparément afin de déterminer leur contribution individuelle.
120. Le Comité approuve la méthode de calcul des contributions statutaires des États et Territoires membres insulaires qui est proposée pour les trois années à venir.
121. Le Comité prend note de l'information communiquée par le Directeur général aux représentants réunis en séance plénière, selon laquelle l'examen par les États et Territoires insulaires membres de leurs contributions statutaires s'est révélé très positif. Elle les informe de leur décision d'adopter la proposition énoncée dans le document 4, soumis au CRGA réuni en sa trente-troisième session. Elle remercie les États et Territoires membres d'être parvenus à cet accord, et en particulier ceux d'entre eux qui ont accepté de verser des contributions statutaires plus élevées, par solidarité océanique.
122. Le Directeur général adjoint avise les participants réunis en séance plénière que les cinq pays membres fondateurs sont convenus de maintenir la répartition actuelle, exprimée en pourcentage, pour les années 2004, 2005 et 2006. Les participants font remarquer que les contributions actuelles des pays membres fondateurs devront être renégociées à l'occasion de la prochaine session du CRGA si la composition des membres vient à changer au cours de cette période.
123. Répondant au représentant des États fédérés de Micronésie, le représentant du Royaume-Uni déclare que son pays ne se retire pas de la CPS, mais qu'il réexamine la place qu'il y occupe dans le cadre d'une décision élargie de mettre fin à ses engagements bilatéraux dans le Pacifique, laquelle a été prise en 2001. Il indique que, pour l'heure, aucune décision n'a été prise et que le Royaume-Uni s'engage à verser sa contribution statutaire à la CPS pour 2003 et 2004.

Arriérés de contributions statutaires

124. Le Directeur général souligne que l'évolution des arriérés de contributions statutaires est très inquiétante, non seulement pour le Secrétariat général mais aussi pour les États et Territoires membres. Elle expose les principales propositions énoncées dans la deuxième partie du document 4, soumis au CRGA réuni en sa trente-troisième session, intitulée « Arriérés des contributions statutaires des États et Territoires membres ». Elle fait remarquer que, depuis la date à laquelle ce document a été établi, une partie de ces impayés a été récupérée, ce qui réduit le chiffre de 760 114 UCOM mentionné dans le document en question. Elle ajoute que des contributions statutaires pour l'année 2003 ont également été versées durant l'année. Toutefois, si l'évolution des arriérés de contributions statutaires se poursuit, la CPS aura des difficultés à gérer la trésorerie de l'Organisation et sera peut-être contrainte de recourir à l'emprunt afin de financer ses opérations.
125. La CPS réagit à cette question en envoyant des lettres de rappel et en soulevant la question avec les correspondants et les ministres des pays concernés. Cette année, le Directeur général s'est rendu personnellement dans deux des trois pays les plus endettés, et s'est entretenu avec les chefs de gouvernement à ce sujet. Ceux-ci ont réitéré leur soutien à la CPS et leur intention de régler progressivement cette question des arriérés.
126. Le Directeur général rappelle que les vérificateurs des comptes recommandent que la CPS intègre une provision spéciale dans les états financiers du prochain exercice pour prendre en compte les arriérés. Il a été fait un certain nombre de propositions pour remédier à ce problème. Parmi elles figure une interruption provisoire des services offerts par la CPS aux pays concernés ou encore l'application de pénalités (intérêts). En ce qui concerne la proposition visant à suspendre la prestation de services, le Directeur général dit que le Secrétariat général répugnerait à adopter une telle position, dans la mesure où celui-ci est d'avis que les États ou Territoires présentant des contributions en souffrance sont probablement ceux qui ont le plus besoin des

services de la CPS. Quant à la proposition des vérificateurs des comptes de constituer une provision pour « créances douteuses », elle paraît inappropriée, selon le Directeur général, lorsqu'il y a de fortes chances que ces contributions soient versées, et ce serait induire en erreur les États et Territoires que de prendre une telle mesure. Elle ajoute que le Secrétariat général invite les membres à accepter l'idée selon laquelle les arriérés de contributions dus par les pouvoirs publics constituent une « dette souveraine », qui ne nécessite pas de provision spéciale. Le Directeur général demande également aux États et Territoires membres ce qu'ils pensent de cette question, et leur demande de la conseiller sur la manière dont on pourrait le mieux remédier à cette situation.

127. Le représentant de la France fait observer que, si cette situation perdure, elle aura une incidence négative sur la trésorerie de la CPS et la mise en œuvre des projets menés par l'Organisation. Toutefois, il dit que l'on peut comprendre qu'un pays ne soit pas en mesure, temporairement, de remplir ses obligations. Dans pareil cas, il serait injuste d'annuler ses dettes vis-à-vis des autres membres, quand ceux-ci s'emploient à s'acquitter de leur contribution en temps voulu. Il ajoute qu'il ne convient pas d'inscrire ces créances de l'Organisation comme des « créances douteuses », puisqu'il existe des moyens de les recouvrer, quand bien même ceux-ci sont très limités. Il ajoute qu'il serait contraire à l'esprit de l'Organisation d'interrompre son offre de services, et que l'imposition de pénalités n'est pas de nature à aider les pays à satisfaire leurs obligations. Il suggère donc que la CPS invite les pays à s'acquitter de leurs dettes, en espérant que le « poids moral » que fait peser le CRGA sur les pays encouragera ceux-ci à apurer ces arriérés.

128. Le représentant des Îles Salomon remercie le Secrétariat général et toute l'organisation pour la compréhension dont ils font preuve sur cette question des arriérés. Il déclare que les Îles Salomon sont très reconnaissantes de l'aide que continue à lui accorder la CPS, bien qu'elles n'aient pas été en mesure de s'acquitter de leurs obligations au cours des cinq dernières années. Il indique que son pays espère pouvoir réduire de moitié ses arriérés d'ici à la fin de la semaine, et verser sa contribution statutaire pour 2004 dans les mois à venir. Il admet qu'il est injuste que certains pays versent leur contribution et d'autres pas, et exprime sa gratitude aux États et Territoires membres qui satisfont à leurs obligations en temps opportun.

129. En réponse au représentant des États-Unis d'Amérique, le Directeur général précise que la question des arriérés figure à l'ordre du jour de la Conférence qui se réunira la semaine prochaine, où elle sera soulevée à l'échelon ministériel.

130. Le Directeur général indique également qu'elle s'est entretenue avec le gouverneur de Guam, et qu'un parlementaire de ce pays assistera à la Conférence la semaine prochaine et évoquera la question des arriérés de contributions de Guam.

131. Le représentant de la Polynésie française déclare que son pays se rallie au point de vue exprimé par la France, et se dit convaincu qu'une reconnaissance plus officielle du problème de la part du CRGA, à l'intention des pays accusant des arriérés de contributions, aura davantage de poids. Il prend note des mesures prises par le Secrétariat général pour appeler l'attention des pays concernés par ces arriérés sur les problèmes qu'ils entraînent.

132. La représentante de Niue fait observer que des arriérés de contributions sont à déplorer pour son pays, mais tient à assurer les États et Territoires membres que Niue s'efforcera de s'acquitter de ses dettes d'ici à la fin de l'année.

133. Le représentant des Samoa américaines fait également remarquer que son pays a des arriérés de contributions. Il souligne que son pays est au début d'un nouvel exercice financier et promet que les fonds seraient envoyés sous peu.

134. Le représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée indique que l'adoption de mesures contraignantes non seulement irait à l'encontre de l'esprit de coopération propre à la CPS, mais nuirait également à l'harmonie qui y règne. Il observe qu'il faut promouvoir d'autres moyens pour inciter les États et Territoires membres à rembourser leurs arriérés. Il réaffirme que son pays s'engage à rembourser ses arriérés, mais dit regretter ne pas pouvoir fournir d'échéancier.

135. Le représentant de Palau fait savoir que son pays s'engage à rembourser ses arriérés avant la fin 2003.
136. La représentante de Nauru prend acte des arriérés de son pays et réitère que celui-ci est fermement résolu à corriger la situation. Elle remercie tous les pays qui s'acquittent fidèlement de leurs engagements.
137. Le représentant des Îles Marshall indique que son pays continuera de respecter ses engagements à l'égard de la CPS. Il demande qu'une copie de la lettre de rappel soit envoyée à l'ambassade à Suva.
138. Le représentant du Samoa fait observer qu'un montant figure entre crochets en face du nom de son pays sur la liste des États ayant des arriérés de contributions, et demande si le Samoa a versé un montant excessif pour l'année en question. Il indique que les arriérés ne sont pas trop préoccupants s'ils ne portent que sur deux ou trois ans, mais qu'ils deviennent un grave problème lorsqu'ils s'étendent sur une période de sept ans. Il signale que d'autres organismes membres du CORP éprouvent également des difficultés liées aux arriérés. L'intervenant prie le Secrétariat général de suivre l'évolution de cette question.
139. La représentante de Wallis et Futuna indique que son Territoire s'engage à rembourser ses arriérés pour 2002 et 2003 au cours du premier semestre de 2004, et dit espérer que sa contribution pour 2004 sera alors également versée.
140. Le Comité prend acte des préoccupations exprimées par le Secrétariat général au sujet des arriérés de contributions de certains membres. Il prend note en outre, et se dit satisfait, des déclarations des États et Territoires membres, qui s'engagent à remplir leurs obligations envers l'Organisation. Le Comité encourage les États et Territoires membres à apurer leurs arriérés dans les meilleurs délais.
141. Le Comité souscrit à l'avis du Secrétariat général selon lequel les arriérés de contributions doivent être considérés comme des « dettes souveraines », qui n'exigent pas de provision spéciale.
142. Le Comité convient de porter la question des arriérés de contributions à l'attention de la Conférence.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – HARMONISATION DES RÈGLES PRESCRITES PAR LES BAILLEURS DE FONDS

143. Le Directeur de la Section Planification présente un document sur l'harmonisation des règles prescrites par les bailleurs de fonds. Il explique que ce mécanisme vise à harmoniser et à rationaliser les exigences des bailleurs de fonds et les procédures qu'ils suivent de manière à en augmenter l'efficacité en éliminant pour ce faire les lourdeurs administratives. Il décrit les avantages perçus du mécanisme en question et donne un bref aperçu de l'état d'avancement de la situation à la CPS, en citant des exemples d'avantages directs qui peuvent en résulter sur le fonctionnement de l'Organisation. La mise en œuvre de ce mécanisme et le passage, pour les bailleurs de fonds, au financement de programmes plutôt que de projets confèrent à la CPS une plus grande souplesse en lui permettant de mieux adapter ses activités aux besoins des États et Territoires membres, tout en offrant de meilleures garanties à long terme. Il signale qu'il a récemment participé à une conférence régionale sur l'harmonisation des règles prescrites par les bailleurs de fonds organisée par le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), la Banque asiatique de développement (BAD), l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID) et la Banque mondiale, où des progrès sensibles semblent avoir été accomplis. Il indique que les bailleurs de fonds semblent être satisfaits d'appliquer des procédures plus simples, à condition que les organisations bénéficiaires puissent garantir une planification adéquate et assurer la qualité, et disposent de systèmes financiers permettant de répondre aux exigences des bailleurs de fonds.
144. Le représentant de la Nouvelle-Zélande explique que son pays prend des mesures pour assurer une telle harmonisation et signera un nouvel accord de financement sur trois ans lors de la tenue de la Conférence, la semaine prochaine. Pour la Nouvelle-Zélande, le passage au financement de programmes conduira à réaliser des gains d'efficacité, en se concentrant sur les résultats plutôt que sur les apports. La solidité des systèmes de planification et d'assurance de la qualité de la CPS a permis à son pays d'apporter ce

changement. Le représentant de la Nouvelle-Zélande fait observer que l'Australie et la France ont adopté la même optique, et encourage les autres bailleurs de fonds à leur emboîter le pas.

145. Le représentant de l'Australie observe que ce nouvel angle d'approche va également dans le sens des intérêts des bailleurs de fonds, car il réduit les obligations liées à la justification de l'emploi des fonds. L'Australie procède de même pour les autres organisations, ainsi que pour l'aide bilatérale qu'elle offre. L'Australie renouvelle son soutien à cette approche et réaffirme sa volonté de disposer de systèmes fiables, ce qui ne peut qu'être bénéfique à toutes les parties intéressées, puisqu'à long terme, il est plus facile pour les bailleurs de fonds de travailler à l'échelon des départements et sections menant des programmes qu'à celui des projets.

146. Au nom du Comité, le Président exprime toute sa gratitude à l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande pour leur soutien et leur attachement à la CPS.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR - EVALUATION DU SERVICE DES FINANCES DE LA CPS

147. Le Directeur général présente le document qui reprend les conclusions de l'évaluation indépendante du Service des finances de la CPS, ainsi que la réponse du Secrétariat général aux recommandations et son intention de les mettre en application. Elle souligne que cette évaluation indépendante a été réalisée à la demande du Secrétariat général, afin de cerner les améliorations qui peuvent être apportées aux services financiers. Cette évaluation a été faite en raison de l'importance capitale de ce service pour la réalisation des objectifs de l'Organisation au travers de services financiers renforcés. Elle souligne les principales conclusions de l'évaluation, résumées dans le document présenté par le Secrétariat général, et informe le Comité que le Secrétariat général a accepté l'ensemble des recommandations, reconnaissant qu'elles contribueront à améliorer le fonctionnement du service. Elle a le plaisir d'informer le Comité que certaines recommandations ont d'ores et déjà été mises en œuvre, et que le Secrétariat général est en train d'élaborer un plan de mise en œuvre détaillé et exhaustif, accompagné d'un calendrier d'exécution.

148. En réponse à une question du représentant du Samoa concernant la centralisation préconisée de l'organisation des voyages, le Directeur général explique que des assistantes des Directeurs de départements et sections reçoivent de leur côté des devis, et que la décision de centraliser ces dispositions auprès de la Chargée des conférences et des voyages permettrait de respecter, dans l'ensemble de l'Organisation, la politique qui vise à obtenir les devis les plus économiques. Pour ce qui est de la recommandation relative à la restructuration du Service des finances, elle explique que le poste de Directeur des finances est resté vacant, et que le Service des finances et l'Administration avaient été fusionnés en « Services généraux », le poste de Directeur administratif étant devenu Directeur des Services généraux. Les évaluateurs ont toutefois estimé qu'il convenait de pourvoir le poste de Directeur des finances. Le Secrétariat général est en train de réexaminer la structure du Service à la lumière de cette recommandation, et d'étudier la meilleure façon de confier la responsabilité du Service des finances à une seule personne. Le Directeur général ajoute que cela serait fait avec les moyens budgétaires existants, sans que les membres aient à supporter de frais supplémentaires.

149. Le représentant des Îles Salomon remercie le Secrétariat général d'avoir pris l'initiative de cette évaluation extérieure. Il se souvient qu'il y a quelques années, la CPS avait fait l'objet d'une enquête minutieuse, en raison de la manière dont ses finances étaient gérées, et il observe avec satisfaction que le Secrétariat général avait fait une impression très favorable aux évaluateurs. Il remercie le Secrétariat général de ses résultats, mais remarque que la CPS devrait tendre vers la qualité maximale et viser la note maximale. Il demande des éclaircissements quant à la manière dont les voyages sont organisés à l'antenne de Suva.

150. Le Directeur général explique que les dispositions relatives aux voyages, prises à l'antenne de Suva, sont centralisées. Avant l'évaluation, les dispositions prises à Nouméa incombaient aux départements et sections. Le Secrétariat général a appliqué la recommandation qui visait à les centraliser également à Nouméa, ce qui constituait un changement opportun. Pour ce qui est de l'évaluation proprement dite, le Directeur général souligne que la CPS a apporté d'importantes améliorations à son Service des finances, mais elle estime qu'il reste encore des progrès à réaliser ; c'est la raison pour laquelle elle a demandé qu'il

soit procédé à cette évaluation, afin de redéfinir certains aspects opérationnels essentiels. Le Secrétariat général a accepté les recommandations formulées dans l'évaluation et s'est engagé à les mettre en œuvre.

151. La représentante de Tokelau se félicite de l'évaluation et de l'intention du Secrétariat général de mettre en œuvre les recommandations. Prenant acte de la volonté du Secrétariat général d'appliquer les principes de transparence, de justification de l'emploi des fonds et d'excellence, elle félicite le Directeur général et ses collaborateurs pour les efforts qu'ils déploient pour améliorer l'efficacité et faire en sorte que l'Organisation fasse preuve d'intégrité vis-à-vis de ses membres et bailleurs de fonds.

152. Le représentant des Îles Marshall félicite le Secrétariat général, qui a cherché les moyens d'améliorer ses performances et la prestation de services à ses membres. Le Secrétariat général étant également responsable des dispositions relatives aux voyages des membres qui se rendent à des conférences régionales telles que le CRGA, il demande si le Secrétariat général pourrait convenir des itinéraires les plus économiques en concertation avec les États et Territoires membres.

153. Le Directeur général convient que les pays membres connaissent parfaitement les tarifs et les itinéraires les plus avantageux au départ et à destination de leurs propres pays, et promet que la Chargée des conférences et des voyages se mettra désormais en liaison avec eux pour prendre des dispositions à cet égard en leur nom.

154. Le représentant du Samoa informe le Secrétariat général que la pratique d'autres organismes du CORP est de passer des contrats avec des agences de voyage locales pendant un nombre d'années définies, et invite le Secrétariat général à choisir la meilleure option.

155. Le Comité note le résultat de l'évaluation indépendante du Service des finances demandée par le Secrétariat général ainsi que le plan de ce dernier de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation dans le cadre de son engagement à continuer d'améliorer les services qu'il dispense aux pays membres.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉVALUATION DU RÉGIME DE RÉMUNÉRATION DU CORP

156. Le Directeur général présente ce point et donne les résultats des trois évaluations dont ont fait l'objet les régimes de rémunération. Des évaluations ont été menées sur les conditions de service du personnel de soutien (l'évaluation du marché général de l'emploi pour le personnel basé à Fidji commandée par le CORP et effectuée par Price Waterhouse Coopers et l'évaluation du marché de la Nouvelle-Calédonie pour le personnel technique et de soutien et menée par le Cabinet Bouquillard Conseil), à la demande de la CPS. Ces études ont révélé qu'aucune modification ayant des incidences financières ne s'impose, ni aux Îles Fidji ni à Nouméa, bien que les dispositions relatives au congé de maternité doivent être revues à la hausse pour le personnel du siège, de manière à tenir compte de la réglementation locale. Le rapport issu de l'évaluation du régime de rémunération et des conditions d'emploi des cadres professionnels, commandée par le CORP et menée par le Cabinet Mercer Human Resource Consulting Ltd., a été achevé et présenté au Secrétariat général au cours de la semaine précédant le CRGA, puis soumis aux participants lors de la présente session. En vertu du régime actuel approuvé il y a trois ans, les régimes de rémunération des organisations membres du CORP doivent être évalués par un cabinet extérieur tous les trois ans par rapport aux marchés choisis à titre de comparaison afin que l'on puisse en actualiser les dispositions au besoin. L'échelle salariale des agents professionnels a été évaluée par rapport au marché de la fonction publique australienne, retenue comme marché de référence, ainsi qu'en était convenu le CRGA. Ce processus a fait surgir deux questions cruciales. Le lien entre les salaires versés par les organisations membres du CORP et les droits de tirage spéciaux (DTS) constitue une importante source de préoccupation, la tendance à la baisse des DTS ayant une incidence directe sur la rémunération des agents professionnels. Les évaluateurs ont également observé des écarts importants entre les salaires versés par les organisations membres du CORP et ceux accordés par la fonction publique australienne, les salaires des agents professionnels de la CPS accusant un retard de 5 à 32 %. Des représentants d'organisations membres du CORP basées à Suva se sont réunis la semaine dernière pour formuler leur réponse initiale à l'évaluation. Ils ont reconnu le fait qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour analyser en profondeur les résultats de l'évaluation lors de la présente session du CRGA et de la session du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum. Il est recommandé aux membres

du CRGA que le Groupe de travail du CORP sur la rémunération se réunisse de nouveau pour étudier à fond toutes les incidences de l'évaluation, dans le but de présenter des recommandations au CRGA et aux organes directeurs d'autres organisations membres du CORP en 2004. Dans l'intervalle, il est demandé au CRGA d'approuver un ajustement provisoire des salaires des cadres professionnels de l'ordre de 5 %, qui prendra la forme d'une prime en 2004. Le Directeur général souligne qu'il s'agit d'une excellente proposition qui repose sur des motifs raisonnables et qui respecte les limites du budget, sans entraîner de coûts supplémentaires pour les États et Territoires membres. Le Secrétariat général présente ces recommandations en prenant acte du fait que ces questions se répercutent dans le domaine de la gestion des ressources humaines, que ce soit au plan du recrutement ou du maintien des effectifs qualifiés, bien que des statistiques complètes ne soient pas disponibles. Le Secrétariat général continue d'attirer un grand nombre de candidatures, mais constate que les candidats qualifiés souhaitent négocier leur traitement initial ; de plus, le personnel en poste réévalue attentivement leur situation. Le Secrétariat général est donc préoccupé par l'incidence du régime de rémunération sur le personnel.

157. Le représentant de la France fait ressortir les points suivants :

- Le rapport Mercer recommande des ajustements substantiels au régime de rémunération ; il s'agit d'une question cruciale pour la France ainsi que pour le personnel.
- La France n'a pas eu le temps d'examiner le rapport à fond puisqu'il a été distribué tardivement.
- La France se demande s'il est sage de se limiter à la fonction publique australienne comme point de référence, et s'il n'est pas préférable à l'avenir d'utiliser un ensemble de marchés pour effectuer les comparaisons.
- Il est important de trouver un juste milieu afin que les régimes de rémunération permettent d'attirer et de retenir des professionnels qualifiés tout en demeurant réalistes et équilibrés.
- Compte tenu des effectifs importants de l'organisation, toute augmentation salariale a des incidences considérables sur le plan budgétaire, et la CPS doit donc faire preuve de prudence dans ce dossier.
- La France se dit favorable au versement de la prime proposée de 5 % s'il existe un consensus à ce sujet.
- Le Groupe de travail du CORP doit toutefois se pencher sur toutes ces questions, notamment sur les points de référence.

158. Le représentant des États fédérés de Micronésie fait observer les points suivants :

- Les États Fédérés de Micronésie appuient l'octroi d'une augmentation salariale de 5 % l'an prochain sous forme de prime.
- Le Groupe de travail du CORP sur la rémunération doit examiner attentivement la situation, notamment afin de déterminer s'il est sage de recourir aux droits de tirage spéciaux et de se servir du marché de la fonction publique australienne comme point de référence. Il doit ensuite formuler une recommandation concernant cette politique.
- Tant et aussi longtemps que l'on continuera d'utiliser la fonction publique australienne comme point de référence, il importe de se conformer à cette politique. Il dit regretter que des cadres professionnels donnent le meilleur d'eux-mêmes, alors qu'ils perçoivent des traitements de 5 à 23 % moins élevés que ceux qui sont versés sur des marchés comparables. Il affirme que les cadres professionnels ne sont pas à blâmer pour une telle situation.
- Il se dit favorable à la recommandation voulant qu'une augmentation provisoire de 5 % soit versée en 2004. Il ajoute que, bien que ce chiffre de 5 % soit insuffisant, il permettra de rectifier quelque peu la situation dans laquelle se trouve le personnel.

159. Le représentant de Palau déclare :

- que Palau ne soulève pas d'objection à l'endroit de la proposition ni des opinions exprimées par la France ;
- qu'il se pose toujours la question de savoir comment le Comité avait décidé de prendre la fonction publique australienne comme point de référence. Bien que Palau ne soit pas opposé à cette démarche, les pays océaniques, à l'occasion de réunions tenues dans la région, ont suggéré d'utiliser le barème des traitements régional harmonisé pour les organisations régionales, car il repose sur la fonction publique australienne. Il est indispensable que nous nous mettions d'accord sur une procédure et que nous la suivions à l'avenir.

160. Le représentant du Samoa formule les points suivants :

- Bien qu'il ait été convenu de prendre la fonction publique australienne comme point de référence, d'autres points de référence devraient être envisagés, vu les difficultés financières rencontrées par les membres. Les marchés de l'emploi fidjien et néo-zélandais avaient été envisagés dans le passé.
- Le représentant du Samoa fait observer que l'évaluation des traitements devrait être liée aux conditions énoncées dans les contrats des cadres professionnels. La règle des six ans n'existe plus dans la plupart des organisations membres du CORP. L'évaluation des traitements était considérée comme un moyen d'aider les fonctionnaires qui sont envoyés en détachement ou employés dans des organisations régionales pour une période de six ans maximum.
- L'augmentation du nombre d'organisations membres du CORP dont le traitement des cadres professionnels serait lié à la fonction publique australienne en vertu de la politique d'harmonisation aurait, à long terme, d'énormes implications financières pour les membres.
- L'évaluation des postes doit absolument être entreprise dans l'ensemble des organisations membres du CORP, en particulier au niveau des postes de Direction.
- La politique préconisée par les évaluateurs — consistant à calquer les conditions de voyage des organisations membres du CORP sur celles de la fonction publique australienne — aurait des incidences financières pour les membres, et il n'est pas toujours approprié que la région suive l'exemple de l'organisation des Nations Unies ou du Commonwealth dont les membres sont disséminés à travers la planète toute entière.
- La question de la fluctuation du DTS devrait être examinée par le groupe de travail et faire l'objet d'une recommandation.
- Le représentant du Samoa estime que le rapport devrait être communiqué à un groupe de travail formé de représentants de missions diplomatiques sises à Suva, assistées de représentants des organisations membres du CORP, et approuve un versement provisoire de 5 % aux cadres professionnels, qui ne devrait pas être considéré comme une « prime ».
- À l'avenir, il conviendrait d'examiner, lors de futures évaluations, les traitements des agents de soutien.

161. Le représentant de l'Australie formule les points suivants :

- Étant donné les liens établis dans ce rapport avec la fonction publique australienne, l'Australie se sent tenue de se livrer à une étude plus approfondie de ce rapport, ce qui est fait actuellement à Canberra.

- Dans la fonction publique australienne, chaque service travaille selon son propre calendrier, normalement un cycle triennal, les augmentations de salaires intervenant pendant cette période étant prévues dès le début du cycle.
- Les augmentations de salaires se font toujours au détriment des effectifs : elles sont toujours financées par des suppressions de postes.
- Tous les services de la fonction publique australienne voient leur budget amputé chaque année.
- L'Australie a besoin de temps pour analyser le rapport des consultants, aussi ne peut-elle prendre de décision au cours de la présente session.
- Si une décision en faveur du versement de l'augmentation de 5 % à titre provisoire est prise par consensus lors de la présente session, l'Australie ne s'y ralliera pas, faute de temps pour examiner le rapport.

162. La représentante de Niue formule les points suivants :

- Une analyse exhaustive des recommandations formulées dans le rapport devrait être présentée aux membres du Comité.
- La CPS devrait procéder à sa propre analyse des recommandations et les chiffrer en dollars des États-Unis d'Amérique, en donnant en même temps une idée du nombre de postes de cadres professionnels qui seraient remis en question du fait de l'augmentation des traitements.
- Certains traitements sont exonérés d'impôts, ce qui aurait dû être pris en compte dans l'analyse.
- La représentante de Niue se dit également préoccupée quant à la pertinence du point de référence de la fonction publique australienne, utilisé pour l'instant.
- Le Comité devrait réfléchir aux implications de suppressions de postes destinées à financer les augmentations de salaires. Le gouvernement de Niue est opposé à une augmentation des contributions.
- Si la CPS propose une augmentation de 5 % à ses agents dans l'immédiat, il lui sera très difficile de ne pas maintenir par la suite ce niveau de traitements.
- La prolongation du congé de maternité offert aux agents en poste à Nouméa semble généreuse et devrait être examinée.
- Si les membres du Comité décident, par consensus, d'approuver l'augmentation provisoire de 5 %, Niue ne se ralliera pas à ce point de vue, faute de temps suffisant pour examiner le rapport.

163. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie :

- approuve un versement provisoire de 5 % au cours de l'exercice 2004, car le budget pourra absorber cette augmentation sans frais supplémentaires pour les membres ;
- estime aussi que l'évaluation du régime de rémunération du CORP devrait s'appuyer sur un « panier » de comparateurs, et non uniquement sur la fonction publique australienne.

164. Le représentant des Îles Salomon formule les points suivants :

- Les Îles Salomon approuvent la proposition selon laquelle le groupe de travail du CORP devrait analyser le rapport d'évaluation et présenter ses observations à la session du CRGA de 2004.

- Toute augmentation des salaires des agents devrait refléter l'amélioration de la qualité du travail produit, et non l'écart perçu entre les traitements offerts par la CPS et ceux de la fonction publique australienne.
- Les Îles Salomon approuvent l'augmentation provisoire de 5 % pour l'exercice, afin de tenir compte des difficultés qu'éprouvent les agents du fait de la chute du DTS, plutôt que de considérer cette augmentation comme un ajustement imposé par l'écart existant entre les traitements offerts par la CPS et ceux de la fonction publique australienne.
- Il demande que cette augmentation provisoire de 5 % pour l'exercice 2004 soit offerte aux agents de soutien, de manière à garantir l'équité pour tous.

165. Le représentant de la Polynésie française :

- se demande, à l'instar de Niue, si la comparaison entre les traitements offerts à la CPS et ceux de la fonction publique australienne repose sur les traitements avant imposition, ceux de la CPS étant exonérés d'impôts ;
- estime qu'il est difficile de se faire une idée claire sans informations complémentaires ;
- demande si les augmentations de salaires, à la CPS, entraîneront des suppressions de postes, comme c'est le cas dans la fonction publique australienne ;
- souligne qu'il faut donner la priorité au recrutement de professionnels qualifiés, et que les traitements doivent être déterminés en fonction de ce paramètre, au lieu d'augmenter systématiquement la rémunération à chaque fois que les salaires de la fonction publique australienne augmentent ;
- indique qu'une prime ne devrait être accordée que sur la base de la productivité et de l'efficacité, et non en fonction de l'augmentation du coût de la vie en Australie, la CPS n'étant pas sise en Australie ;
- observe que la baisse des salaires provoquée par les fluctuations des DTS n'a aucune incidence sur la rémunération des agents de soutien, qui ne sont pas liés aux DTS ;
- en revanche, il approuverait que l'ensemble du personnel, agents de soutien compris, bénéficie de l'augmentation provisoire des traitements, étant donné que la CPS a apporté la preuve de son efficacité et de sa productivité ;
- néanmoins, il ne s'opposera pas au consensus naissant sur cette question.

166. La représentante de Kiribati formule les points suivants :

- Elle souscrit aux remarques des intervenants précédents.
- Le rapport Mercer devrait être examiné et présenté aux organes directeurs du CORP l'an prochain.
- Elle s'inquiète du fait que, si l'augmentation de 5 % est versée à titre provisoire en 2004, elle risque d'être maintenue les années suivantes.
- Elle demande s'il est prévu que tous les organes directeurs du CORP doivent approuver le rapport.
- Kiribati n'a pas décidé d'accepter la proposition d'augmentation provisoire de 5 % en 2004, parce que la délégation n'a pas eu assez de temps pour étudier le rapport des consultants, et craint qu'une décision n'anticipe l'issue des délibérations du groupe de travail du CORP.

167. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée formule les points suivants :

- La Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit aux recommandations formulées par le groupe de travail du CORP.
- Elle accepte la proposition d'augmentation provisoire de 5 % en 2004, en prenant acte du fait que cette augmentation pourrait être absorbée par le budget du Secrétariat général.
- La fonction publique australienne ne devrait pas être le seul point de référence utilisé.

168. Le représentant de Wallis et Futuna :

- déclare que le dilemme qui se pose montre les inconvénients qu'il y a à ne prendre que la seule fonction publique australienne comme point de référence ;
- souligne que la CPS doit disposer de spécialistes à l'échelon régional, et que les traitements doivent être suffisamment attrayants tout en restant à un niveau raisonnable ;
- demande si l'augmentation provisoire sera transformée en ajustement individuel après 2004 ;
- s'inquiète de l'impact de cette décision sur d'autres organisations membres du CORP ;
- demande aussi quel sera l'incidence de cette décision sur les contributions des membres à l'avenir ;
- estime, par conséquent, qu'il est préférable d'attendre les observations du groupe de travail du CORP.

169. Le représentant de Tuvalu formule les points suivants :

- Tuvalu a examiné attentivement les recommandations, notamment celle qui concerne l'augmentation provisoire de 5 % à verser en 2004.
- Le rapport sera adressé au gouvernement de Tuvalu pour examen et approbation. La délégation n'est donc pas actuellement en mesure de donner son accord aux recommandations, notamment celle qui porte sur l'augmentation provisoire de 5 % à verser en 2004.
- Il ajoute que Tuvalu souscrira probablement aux décisions prises par consensus.

170. Le représentant des Îles Cook formule les points suivants :

- Les Îles Cook acceptent l'intégralité des recommandations proposées.
- Toutefois, les Îles Cook partagent les préoccupations exprimées au sujet de la fonction publique australienne prise comme point de référence, et préféreraient qu'on examine l'ensemble du barème de traitement pertinent correspondant.
- Les traitements en vigueur dans la fonction publique australienne et à la CPS doivent être comparés déduction faite des impôts.

171. Le représentant des États-Unis d'Amérique soulève les points suivants :

- En raison de l'arrivée tardive du rapport, la délégation des États-Unis d'Amérique n'a pas reçu de consignes de la part de son pays, et, partant n'est pas en mesure de prendre position sur la proposition pour le moment.

- La question des points de référence est quelque peu hors de propos ; sur le fond, le Secrétariat général a besoin d'un barème de traitement qui lui permette de recruter et fidéliser le personnel de la qualité dont il a besoin.
- Les participants ne disposent pas assez d'information pour pouvoir déterminer si le barème des traitements permet ou non d'attirer les cadres professionnels de qualité dont a besoin la CPS ; il est essentiel de disposer d'éléments d'information sur des points tels que les taux de réponse aux avis de recrutement, le nombre de candidats déclinant des offres d'engagement ou encore le taux de rotation du personnel de la CPS.
- Si les participants à la présente session du CRGA décident par consensus d'accepter le versement provisoire de 5 %, les États-Unis d'Amérique ne pourront pas se rallier à cette position, ne disposant pas de suffisamment de temps pour examiner ce rapport.

172. Le représentant de Tokelau formule l'observation suivante :

- Tokelau appuie la proposition de versement d'une augmentation provisoire de traitement de 5 % en 2004, étant donné que le budget de la CPS est sain et que ce montant peut être absorbé dans le cadre du budget actuel.

173. Le représentant des Samoa américaines formule les points suivants :

- Les Samoa américaines acceptent le versement d'une augmentation provisoire de traitements de 5 % en 2004.
- Cette augmentation devrait également être prélevée sur des fonds inscrits au budget de l'exercice 2004.
- Le terme de prime induit en erreur s'il s'agit en fait d'un ajustement salarial transitoire qui s'appliquera pendant une année, dans l'attente des conclusions des délibérations du groupe de travail du CORP.

174. Le représentant du Royaume-Uni formule l'observation suivante :

- Si les participants à la présente session du CRGA décident par consensus d'accepter le versement d'une augmentation provisoire des traitements de 5 %, les États-Unis d'Amérique se démarqueront de cette position, ne disposant pas de suffisamment de temps pour examiner ce rapport.

175. Le représentant de la Nouvelle-Zélande :

- déclare que la Nouvelle-Zélande se dit prête à s'associer au consensus concernant la prime de 5 % ;
- se dit préoccupé des réajustements salariaux à long terme qui pourraient être faits à l'avenir, dans la mesure où il est peu probable que les contributions statutaires des membres augmenteront.

176. Le représentant des Îles Fidji :

- appuie le versement provisoire de 5 % aux cadres professionnels ;
- s'inquiète de ce que ce versement puisse constituer un précédent pour les autres organisations membres du CORP qui ne seraient pas en mesure, comme la CPS, d'absorber ce coût dans le cadre de leur budget.

177. Le Directeur général remercie le CRGA d'accepter de traiter cette question à ce stade de son avancement, reconnaissant que la présentation tardive du rapport fait qu'il est difficile de l'examiner d'une manière exhaustive, et apporte les éclaircissements suivants au Comité :

- les organisations membres du CORP s'occupent collectivement de cette question, et la recommandation formulée par le Secrétariat général au CRGA a été décidée de concert par l'ensemble des organisations membres de ce Conseil ;
- le Directeur général fait observer la présence d'autres organisations membres du CORP dans la salle, et ajoute que cette question, ainsi que son incidence sur les autres organisations membres du CORP, sera examinée à l'occasion de la prochaine réunion du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum, ainsi que par les conseils de direction respectifs de ces organisations ;
- le Secrétariat général recommande que le groupe de travail du CORP soit constitué des représentants des missions sises à Suva, et bénéficie de l'assistance des organismes membres du CORP ; il ajoute que ce groupe de travail devra désigner son président à l'occasion de cette réunion ;
- le Secrétariat général entend demander au groupe de travail du CORP d'examiner dans leur intégralité, lorsqu'il étudiera le rapport du Cabinet Mercer, les questions préoccupantes que le Comité a soulevées, en particulier celles qui concernent l'incidence de la fluctuation du DTS et les critères comparatifs de référence ;
- le Secrétariat général fournira au groupe de travail les données chiffrées dont il a besoin concernant le recrutement du personnel de la CPS et sa fidélisation ;
- le Directeur général fait remarquer que le Secrétariat général est d'avis que l'ensemble du personnel, qu'il s'agisse des cadres professionnels ou du personnel de soutien, fait preuve d'un très haut niveau de professionnalisme, et que celui-ci a mis en place un système d'évaluation des résultats qui permet de récompenser le personnel en fonction de ses accomplissements, comme cela a été convenu il y a trois ans par le CORP ;
- le budget de la CPS pour l'exercice 2004 prévoit une provision pour le versement de primes ponctuelles visant à récompenser le personnel de soutien et fondées sur les résultats obtenus ;
- elle convient qu'en ce qui concerne la «prime» que l'on se propose d'offrir au titre de l'ajustement des traitements, le terme retenu (prime) peut induire en erreur ; le Comité peut donc plutôt en parler comme d'un ajustement salarial provisoire au profit des cadres professionnels, dans l'attente des conclusions que le groupe de travail du CORP aura formulées après s'être de nouveau réuni ;
- en utilisant la fonction publique australienne comme point de référence en matière de rémunération, le Secrétariat général et les évaluateurs suivent les instructions que leur a données le CRGA il y a trois ans ;
- le Secrétariat général propose que l'ajustement salarial transitoire soit de 5 %, ce pourcentage permettant de combler une partie du manque à gagner tout en s'inscrivant dans les limites budgétaires, sans faire encourir de coûts aux États et Territoires membres ;
- il convient, selon le Secrétariat général, d'appliquer ces ajustements salariaux au début de l'année 2004, en attendant les conclusions du rapport du groupe de travail.

178. Le Premier Directeur général adjoint (Suva) donne des renseignements généraux utiles sur l'harmonisation des mécanismes. Il dit que les organes directeurs ont été le moteur de cette harmonisation, laquelle a mené à l'adoption de la fonction publique australienne, qui est un point de référence approprié ne fixant la barre ni trop haut ni trop bas pour attirer des cadres professionnels à la CPS. Il se félicite de la proposition indiquant que le moment est venu de réexaminer le marché de l'emploi retenu comme comparateur ainsi que le choix du DTS, comme monnaie de référence. Il souligne en particulier que le problème n'est pas seulement que le marché de l'emploi a évolué à la hausse, mais aussi que le DTS a perdu de sa valeur, d'où une diminution substantielle des traitements du personnel et la réalisation d'économies correspondantes pour l'Organisation. Il met tout particulièrement l'accent sur l'excellence des résultats

obtenus par l'Organisation grâce au dévouement de son personnel, malgré les pertes de salaire importantes que celui-ci encourt.

179. Le Comité prend acte de l'achèvement des études des conditions d'emploi du personnel de soutien, et du fait qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des ajustements qui auraient des incidences financières, que ce soit au siège de la CPS en Nouvelle-Calédonie, ou à l'antenne de cette Organisation aux Îles Fidji. Il prend note en outre que le congé de maternité sera allongé pour le personnel de la CPS en poste au siège de sorte qu'il soit aligné sur la réglementation applicable sur le Territoire.

180. Le Comité prend également acte de l'achèvement de l'étude des conditions de rémunération et d'emploi des cadres professionnels réalisée par le Cabinet Mercer dans le cadre de l'harmonisation du régime de rémunération du personnel des organisations membres du CORP. Faisant remarquer que cette étude a été distribuée tardivement aux représentants du CRGA, le Comité :

1. approuve la proposition visant à ce que le groupe de travail du CORP sur les conditions de rémunération (formé de représentants de missions diplomatiques sises à Suva et d'organisations membres du CORP) examine à nouveau dans leur intégralité les conclusions du rapport du Cabinet Mercer, en s'attachant tout particulièrement aux points suivants :
 - a) le recours, à l'avenir, à des points de référence tels qu'un ensemble de critères de comparaison plutôt qu'à la fonction publique australienne retenue comme seul et unique modèle de comparaison,
 - b) l'adoption d'un régime de rémunération qui attire et retienne les cadres professionnels qualifiés, fondé sur les renseignements et les statistiques relatifs au recrutement du personnel et à son maintien dans l'Organisation, que fourniront le Secrétariat général et d'autres organisations membres du CORP ;
2. prie le groupe de travail d'établir un rapport, qui sera examiné par les organes directeurs du CORP, y compris par le CRGA, réuni en sa trente-quatrième session en 2004.

181. Le Comité, à l'exception des pays cités au paragraphe 182, approuve l'ajustement provisoire des traitements des cadres professionnels sous forme d'une augmentation exceptionnelle de 5 % à verser en 2004, sous réserve des conclusions qui seront formulées dans le rapport du groupe de travail.

182. Le Comité prend acte des réserves émises par les représentants de l'Australie, de Kiribati, de Niue, de Tuvalu, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, qui n'appuient pas la recommandation relative à l'ajustement provisoire des traitements des cadres professionnels, dans la mesure où ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour examiner scrupuleusement le rapport à ce stade.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – RÈGLEMENT FINANCIER ET STATUTS DU PERSONNEL

183. Le Directeur des Services généraux de la CPS donne un aperçu des questions figurant au document 8 de la trente-troisième session du CRGA relatif au Règlement financier et aux Statuts du personnel. Il explique que l'âge normal de la retraite à la CPS est actuellement de 60 ans. Il ajoute que, conformément à l'article 26 des Statuts du personnel, le Directeur général a confirmé la prolongation de l'âge de la retraite pour six agents âgés de 60 ans ou plus, ou qui atteindront prochainement la limite d'âge. Cette prolongation tient au caractère exceptionnel de leurs qualifications et au niveau de services qu'ils fournissent à la CPS. Il donne par ailleurs un aperçu de l'application d'une indemnité spéciale pour les traitements des cadres professionnels de la Section Traduction et Interprétation jugée nécessaire, dit-il, par la forte demande de ces services sur le marché international. Le Secrétariat général invite le Comité à prendre note de ces dispositions.

184. Le représentant des États-Unis d'Amérique demande quelle est la fréquence de la révision de ces indemnités spéciales et si la mise en œuvre de ces ajustements est permanente.

185. Le Directeur des Services généraux répond que la mise en œuvre des indemnités spéciales en faveur des cadres professionnels de la Section Traduction et interprétation est fondamentalement permanente, mais il indique que la CPS continuera d'évaluer périodiquement le marché. Il fait également observer que la CPS est confrontée à une situation unique dans la région et qu'elle est la seule organisation du CORP à assurer des services d'interprétation et de traduction.

186. Le représentant des États-Unis d'Amérique encourage la CPS à examiner régulièrement ces indemnités spéciales, et le Comité prend note de cette recommandation.

187. Le représentant du Samoa se félicite de la présentation claire effectuée par le Secrétariat général et demande si la limite d'âge de 60 ans est actuellement indiquée dans les vacances de postes diffusées par la CPS. Il fait remarquer que, s'il n'a aucune objection à la nomination d'un agent approchant l'âge de la retraite, il estime que le renouvellement du contrat d'une personne ayant passé l'âge de la retraite est une question différente. Il fait également observer que tant l'Organisation des Nations Unies que le Secrétariat général du Commonwealth appliquent des limites d'âge.

188. Le Directeur général précise que les vacances de postes ne mentionnent pas actuellement la limite d'âge de 60 ans. Elle rappelle au Comité que le Secrétariat général avait demandé au CRGA de réexaminer la question de la limite d'âge lors d'une session antérieure, et fait remarquer que la politique en vigueur, tout en imposant une limite d'âge, donne par ailleurs au Directeur général toute discrétion dans l'application de la politique en cas de circonstances exceptionnelles. Elle souligne que la CPS retient le mérite comme critère principal de recrutement et ajoute qu'à l'heure actuelle, tous les candidats sont pris en considération quel que soit leur âge. Si le meilleur candidat est âgé de 60 ans ou plus, il sera nommé comme étant un cas exceptionnel, ce que les Statuts autorisent.

189. Le représentant de Niue remercie la CPS pour cette présentation claire et directe, et recommande l'adoption des dispositions prises, telles qu'elles sont présentées.

190. Le représentant de Kiribati demande des explications concernant les dispositions qui seront prises lorsque les contrats en question arriveront à expiration. Le Directeur général explique que les agents recrutés sur la base de contrats de trois ans peuvent être pris en considération pour un renouvellement à l'expiration de ces trois années en fonction des résultats obtenus. Elle ajoute que les postes font l'objet d'une nouvelle mise au concours tous les six ans, leurs titulaires pouvant faire acte de candidature.

191. Le représentant des Îles Salomon remercie la CPS pour sa présentation honnête. Il reconnaît qu'il est nécessaire pour le Directeur général de bénéficier d'un certain pouvoir discrétionnaire lorsqu'il s'agit de recruter des agents de plus de 60 ans, mais se dit préoccupé du nombre élevé des cas exceptionnels et encourage le Secrétariat général à s'assurer que le nombre des exceptions ne sera pas trop élevé. Il fait également observer que les indemnités spéciales devraient être accordées aux individus plutôt qu'aux postes, et demande que la CPS examine sa pratique dans ce domaine en vue d'assurer que les indemnités répondent bien au but recherché par le Comité.

192. Le représentant des Samoa américaines demande une explication concernant la détermination des postes bénéficiant des indemnités spéciales, en application de l'article 3.8 des Statuts du personnel, et demande si l'on connaît son impact sur le processus de recrutement.

193. Le Directeur général explique que les articles des Statuts ont été rédigés au sein de la CPS pour mettre en vigueur les politiques définies par le CRGA et la Conférence. Elle dit que les dispositions relatives à l'indemnité spéciale n'identifient pas spécifiquement les postes auxquels cette indemnité peut être allouée, mais que cette allocation était fondée sur le marché international pour certains agents. Elle indique que la question du recrutement des interprètes et des traducteurs continue d'être une source de préoccupation, et explique que l'indemnité spéciale a été mise en œuvre du fait du rattachement de ces postes à une catégorie inférieure à l'issue d'un exercice d'évaluation des postes. Elle note que l'indemnité spéciale a simplement eu pour effet de maintenir le niveau des traitements des cadres professionnels de la Section Traduction et Interprétation à leur niveau antérieur, et ajoute que, si ces traitements avaient baissé, l'Organisation se serait trouvée confrontée à de graves problèmes pour ce qui est de conserver et de recruter un personnel compétent.

194. Le représentant des Îles Cook fait part de son accord concernant les actions proposées, et demande une explication concernant le nombre d'agents ayant atteint l'âge de 60 ans mais qui ne sont pas considérés comme des cas exceptionnels. Le Directeur général répond que les agents mentionnés au document 8 sont ceux considérés comme étant exceptionnels.

195. Le Comité prend acte des dispositions relatives au personnel prises par le Secrétariat général, ainsi que de la recommandation formulée par le représentant des États-Unis d'Amérique concernant l'examen régulier des indemnités spéciales.

196. Le Comité invite le Secrétariat général à examiner attentivement les implications de la limite d'âge lorsqu'il prend des décisions relatives au personnel.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2002

197. Le Directeur des Services généraux présente les rapports des vérificateurs des comptes pour 2002 et figurant au document 9 de la trente-troisième session du CRGA. Le vérificateur aux comptes fournit un bref aperçu des principales conclusions, précisant que son cabinet était satisfait des états financiers de la CPS. Il passe également en revue plusieurs recommandations présentées dans le rapport à la Direction (annexe B au document 9).

198. Le représentant de la Nouvelle-Zélande pose une question concernant le calendrier de la vérification des comptes, et demande si, à l'avenir, elle pourrait avoir lieu trois à quatre mois après la clôture de l'exercice financier. Le Directeur général déclare que la CPS entend bien avancer la date de la vérification des comptes.

199. Le représentant de l'Australie fait observer que la réponse de la CPS aux recommandations du vérificateur aux comptes à la Direction (annexe B2 au document 9) semble satisfaisante, et demande une précision concernant l'obtention des factures des fournisseurs. Le Directeur des Services généraux répond que les fournisseurs concernés ont été contactés, et assure que la CPS se penche sur la question.

200. Le Comité accepte les états financiers de la CPS et de la Caisse de prévoyance, ainsi que les rapports des vérificateurs des comptes, le rapport des vérificateurs des comptes à la Direction et la réponse du Secrétariat général, et félicite la CPS pour son excellent bulletin de santé.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET ORDINAIRE RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2003

201. Le Directeur général présente les rectificatifs au budget de l'exercice 2003 tels qu'exposés au document 10 de la trente-troisième session du CRGA à l'attention du Comité. Elle fait observer que le Directeur général a le pouvoir de procéder à des rectificatifs des budgets adoptés durant l'exercice, et indique que la révision du budget ordinaire pour l'exercice 2003 avait eu lieu en juillet et en août. Elle indique que l'événement le plus significatif a été la fluctuation du cours du DTS exprimé en monnaie locale dans laquelle les traitements du personnel de la CPS sont libellés, entraînant une chute des traitements des cadres professionnels de 9,1 % à Nouméa et de 5,5 % à Suva. Elle note que des économies budgétaires de quelque 243 000 UCOM avaient été réalisées du fait de cette chute, et explique que ces économies ont été réallouées à certains autres postes budgétaires manquant de ressources. Elle ajoute que des économies supplémentaires d'environ 100 000 UCOM devraient être réalisées d'ici la fin de l'année, et que ces fonds seraient déposés dans les réserves de la CPS. Elle demande que le Comité prenne note du document d'information 10.

202. Le représentant des États-Unis d'Amérique accueille avec satisfaction la présentation de la CPS mais remarque que les spécialistes budgétaires de son pays avaient estimé que le document aurait pu être plus transparent. Il indique que les réallocations aux programmes n'étaient pas toutes claires, et suggère qu'un certain nombre de postes de dépenses qui exigeaient une réallocation de fonds auraient dû être prévus dans le budget original. Il demande que la CPS adopte une optique plus prospective lors de la préparation de ses

futurs budgets. Il invite le Secrétariat général à s'abstenir, à l'avenir, d'apporter des rectificatifs importants au budget approuvé, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

203. Le représentant de l'Australie souscrit aux observations du représentant des États-Unis d'Amérique. Il demande s'il serait possible d'inclure les dépenses effectives correspondant à chaque poste budgétaire.

204. Le représentant du Samoa demande si les économies envisagées mentionnées au document 10 tiennent compte des arriérés des États membres, et comment la perte de revenus que représentent les arriérés a été compensée.

205. Le Directeur général précise que le budget des arriérés est séparé et ajoute que le budget annuel suppose le paiement intégral des contributions des pays membres. Elle explique qu'il n'existe pas de lien direct entre l'excédent prévu résultant des économies réalisées sur les traitements et les arriérés des pays membres.

206. Le Comité prend note du budget rectificatif de l'exercice 2003.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET DE L'EXERCICE 2004

207. Le Directeur général présente le document 11 de la trente-troisième session du CRGA, qui donne un aperçu du budget proposé pour l'exercice 2004. Elle fait remarquer que le budget a été préparé sur la base des directives de la Conférence, et que les contributions statutaires sont restées constantes depuis l'an 2000. Elle fait observer que le programme de travail de la CPS est fondé sur les besoins prioritaires des pays membres insulaires ainsi que sur des réunions techniques périodiques et des consultations directes dans le cadre de visites auprès des pays. Elle fait remarquer que certains programmes ont bénéficié d'une forte augmentation de leurs ressources, notamment le Département Santé publique, et dit que, ces dernières années, le budget financé sur des ressources non statutaires a augmenté sensiblement, reflétant la confiance des États et Territoires membres. Elle attire l'attention du Comité sur plusieurs points importants :

- certains projets arrivent à leur fin, mais on note une augmentation globale dans la plupart des programmes ;
- le budget administratif représente 8,7 %, soit très en dessous de la cible de 10 % que la CPS fixe pour l'Organisation ;
- le Secrétariat général a apporté de nouveaux aménagements à la présentation du budget, qui donnent aux pays membres une image plus claire des coûts et des données chiffrées relatifs au personnel. Une autre amélioration majeure est la mise au point d'indicateurs de résultats clés ;
- les finances de la CPS sont en excellente santé ;
- les traitements du personnel représentent 50 % du budget total de la CPS ;
- le nouveau système d'évaluation des résultats du personnel prévoit des primes plutôt que des augmentations permanentes ;
- un transfert de 168 000 UCOM a été effectué de la réserve générale aux trois Divisions. Ces fonds serviront à répondre aux imprévus de pays membres insulaires ;
- à compter de l'an prochain, tous les postes des chefs de programme seront financés sur le budget ordinaire de la CPS. Elle précise que ces changements n'ont pas de véritable incidence financière et ne nuiront pas à la capacité de la CPS d'assurer la prestation de ses services ;

- le passage du financement de projets au financement de programmes donne davantage de souplesse au Secrétariat général, et lui permet d'assurer une meilleure planification budgétaire ;
- 20 % du budget total de la CPS viennent de l'Australie, de la France et de la Nouvelle-Zélande, sous forme de blocs de subventions annuelles. Elle fait également observer la présence de nouveaux bailleurs de fonds (Fonds mondial, par exemple).

208. En conclusion, le Directeur général dit que le budget proposé pour l'exercice 2004 (32 113 120 UCOM) satisfera les besoins de financement pour l'année à venir et a été préparé conformément aux priorités exprimées des pays membres en ce qui concerne le programme de travail de la CPS.

209. Le représentant de l'Australie dit que son pays se félicite de ce que la CPS fournisse aux pays membres un budget d'une présentation plus transparente. Il ajoute que l'Australie appuie la recommandation, mais souhaite faire remarquer que les traitements du personnel représentent maintenant environ 50 % du budget de la CPS, et que le budget proposé faisait état de vingt nouveaux agents. Il indique que son pays souhaite s'assurer que la CPS fait preuve de prudence en ce qui concerne le recrutement, en particulier, qu'il justifie la nécessité de créer des postes supplémentaires.

210. Le représentant du Samoa indique que son pays souscrit au budget proposé mais note une préoccupation mineure relative à l'accroissement des effectifs. Il demande si la présentation d'un budget très positif pour l'Organisation ne pourrait pas encourager certains pays membres à ne pas faire tout l'effort voulu afin de réduire et d'apurer leurs arriérés. Il demande encore si l'on a envisagé de procéder à une réduction exceptionnelle des contributions des pays membres compte tenu de l'excédent budgétaire enregistré. Il demande également des précisions concernant les moyens de compenser les arriérés des pays membres de la CPS.

211. Le Directeur du Service des finances répond que la CPS a adopté la comptabilité des engagements. La comptabilité de caisse prend en compte les revenus lorsque les fonds sont reçus, tandis que la comptabilité des engagements les prend en compte lorsqu'ils deviennent exigibles. Il ajoute que, si les pays ne règlent pas intégralement leurs contributions, cela pourrait mener à une situation où les réserves seraient surévaluées, et explique que, pour cette raison, les vérificateurs des comptes ont suggéré l'établissement d'une catégorie budgétaire pour les créances douteuses. Il ajoute que, du fait que la CPS ne disposant pas des fonds relatifs aux arriérés, il a fallu faire appel à d'autres sources pour maintenir le flux de trésorerie. Il fait observer que certains bailleurs de fonds (tels que l'Union européenne) exigent que les fonds soient maintenus dans des comptes séparés, mais ajoute que la plupart des ressources financières reçues par la CPS sont déposées dans un compte commun puis investies et dépensées en fonction des besoins de l'Organisation. En réponse à une demande du représentant du Samoa relative au suivi des recettes et des dépenses concernant des projets spécifiques, il précise que les fonds reçus de chacun des bailleurs font l'objet d'un suivi distinct, bien qu'ils aient été déposés dans un compte commun.

212. Le représentant de Wallis et Futuna félicite le Directeur général pour sa présentation claire et pour avoir préparé les documents qui montrent clairement l'état des budgets des divers programmes. Il explique que cela l'a aidé à comprendre les difficultés auxquelles la CPS se trouve confrontée pour ce qui est de la mise en œuvre de ces programmes. Les participants ont pu prendre connaissance de l'importance de nombreuses activités entreprises par les Divisions Ressources terrestres et Ressources marines, alors que leurs budgets respectifs baisseront en 2004, au profit des autres Divisions. Il déclare qu'il est important que la CPS n'augmente pas davantage le pourcentage du budget qu'elle consacre aux traitements du personnel, et suggère qu'elle pourrait éventuellement être plafonnée à 50 %, voire même peut-être réduite. Il suggère que ce point pourrait être renvoyé au groupe de travail sur la rémunération du CORP qui sera réuni.

213. Le représentant des Îles Salomon félicite le Secrétariat général pour les documents budgétaires fournis et note la nécessité pour le budget de refléter les besoins de la prestation des services du Secrétariat général. Il note la nécessité de réduction dans certains programmes et de l'accroissement des effectifs dans d'autres. Il déclare que le budget de l'exercice 2004 est une amélioration par rapport à ceux présentés les années précédentes, et note la demande d'un transfert d'environ 160 000 UCOM à partir des réserves. Il exprime l'espoir de son pays que ces fonds seront utilisés de manière productive et qu'il n'y aura pas de répercussion

négative sur la sécurité financière de l'Organisation. Il suggère que l'on pourrait tirer avantage d'un réexamen de la monnaie utilisée dans la budgétisation de la CPS.

214. La représentante de Niue demande une explication concernant la page 2, paragraphe 10 (redevances administratives), se demandant si 3 % suffisent à couvrir les coûts et les services. Se référant au paragraphe 30 (transfert des réserves), elle exprime l'espoir que les fonds seront utilisés de manière productive.

215. La représentante de la Nouvelle-Zélande félicite le Secrétariat général pour avoir maintenu ses frais administratifs à un bas niveau. Elle demande si les ajustements au budget 2004 proposé étaient nécessaires pour compenser la hausse de 5 % des traitements du personnel de la CPS.

216. Le Directeur général, en réponse à la question de la Nouvelle-Zélande, explique que les postes du budget 2004 prévoient déjà une provision de 6-7 %, qui compensera la hausse des traitements de 5 %. Répondant à la question de Niue sur les redevances administratives, elle dit que cela constitue une évolution positive de la budgétisation des ressources de l'Organisation. Elle note que ce mécanisme est en vigueur depuis quelque deux ou trois ans. Elle dit que le prélèvement de 3 % sur le financement des projets et programmes est versé au budget ordinaire pour payer la demande accrue de services émanant des programmes. Cela exige un examen annuel des services des programmes qui ne sont pas intégralement financés, mais ce mécanisme a permis à la CPS d'assurer l'accroissement requis des services. Elle ajoute que le Secrétariat général s'assurera que ces fonds iront bien aux projets qui sont requis et véritablement nécessaires. Elle ajoute que le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique figure comme contributeur, mais que la liste comprend également des partenariats visant à refléter les accords de financement conjoints. Le Directeur général assure les pays membres que les chiffres de 2004 sont réalistes et dit que la part du budget financé sur les ressources non statutaires ne comprend que les fonds qui ont été confirmés par les bailleurs ; elle indique que, si de nouveaux fonds devaient être versés, ils seraient inclus dans un rectificatif budgétaire, mais que ces fonds non confirmés ne figurent pas dans le budget présenté au Comité. S'agissant de la question du représentant du Samoa relative aux arriérés, elle dit qu'il est important pour la CPS de présenter une image exacte de ses fonds, réserves et budget global. Elle assure à nouveau les pays membres que la situation financière de la CPS est saine, mais que cette situation ne devrait pas être prise par les pays membres comme une indication que la question des arriérés n'est pas importante, et ne diminue en rien la nécessité de régler ce dernier point.

217. Le représentant des Îles Cook confirme que son pays approuve le budget de l'exercice 2004 et encourage la CPS à réduire les frais de personnel dans les futurs budgets, son pays s'inquiétant du fait que ces frais représentent quelque 50 % du budget de la CPS.

218. Le Comité approuve le budget proposé de l'exercice 2004, qui s'élève à 32 113 120 UCOM.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (SÉANCE À HUIS CLOS)

[Cette séance a lieu à huis clos, et la recommandation du Comité sera débattue lors de la troisième Conférence de la Communauté du Pacifique.]

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR - TROISIEME CONFERENCE DE LA COMMUNAUTE DU PACIFIQUE, 10-11 NOVEMBRE 2003 (ORDRE DU JOUR)

219. Le Directeur général se réfère au document 13 qui indique l'ordre du jour de la Conférence.

220. Le Comité prend acte de l'ordre du jour.

**POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR - TRENTE-QUATRIEME SESSION DU CRGA (2004) :
LIEU ET DESIGNATION DU PRESIDENT**

221. Le Directeur général informe les membres du Comité que, conformément au Règlement intérieur du CRGA, la prochaine session du CRGA se tiendra au siège de la CPS, à Nouméa, et que la présidence en sera assurée par les Tonga, et la vice-présidence par Tuvalu.

222. Le Comité prend acte du document 14, dans lequel on indique que la prochaine session du CRGA sera assurée par les Tonga, et la vice-présidence, par Tuvalu.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DIVERSES

223. Le Président demande aux participants s'ils ont d'autres sujets à aborder.

224. Le représentant du Samoa demande si l'un des pays membres a manifesté le souhaité d'accueillir la Conférence en 2005, le Samoa étant intéressé.

225. Le représentant de Palau déclare qu'il attend que son Ministre présente une proposition officielle, mais qu'en son absence, Palau demande l'accord des participants pour accueillir la Conférence, en 2005.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DU RAPPORT

226. Le Comité adopte le rapport, tel que modifié.

CLÔTURE

227. Prenant la parole au nom du Comité, le représentant des États-Unis d'Amérique remercie le Président pour son excellente prestation et invite les participants à exprimer leurs remerciements pour la patience dont il a fait preuve pour diriger les débats. Les participants applaudissent le Président.

228. Le Président exprime sa gratitude aux participants pour leurs travaux et leurs remerciements, ce qui, dit-il, honore son pays.

229. Le représentant des États fédérés de Micronésie dit la prière de clôture.

LISTE DES PARTICIPANTS

Président : Mr Falani Aukuso
 Director
 Office of the Council of Faipule
 Fakaofu, Nukunonu, Atafu
 Tokelau

Vice-président : Miss M.Lupehaamoia Ilaiu
 Deputy Secretary
 Prime Minister's Office
 GPO Box 62
 NUKU'ALOFA

Australie

Dr Andrew Pope
 Counsellor AusAID
 SUVA, Îles Fidji

Mr Sinna Sinnapurajar
 Programme Manager AusAID
 CANBERRA

Îles Cook

Mr Carl Hunter
 Director
 Pacific Affairs Division
 Ministry of Foreign Affairs and Immigration
 Government of the Cook Islands
 P.O. Box 105
 RAROTONGA
 region@mfa.gov.ck

États fédérés de Micronésie

His Excellency Mr Kodaro Gallen
 FSM Ambassador to Fiji
 Embassy of the Federated States of Micronesia
 SUVA, Îles Fidji
 kgallen@fsmsova.org.fj

États-Unis d'Amérique

Mr Colin S. Helmer
 Deputy Director
 Office of Australia, New Zealand and Pacific Island Affairs
 Bureau of East Asia and Pacific Affairs
 Department of State
 Embassy of the United States of America
 WASHINGTON D.C.
 helmercs@state.gov

États-Unis d'Amérique (suite)

Mr John B. Emery
 Political /Economic Officer
 Embassy of the United States of America
 SUVA, Fiji
 emeryjb@state.gov

Îles Fidji

Ratu Isoa Gavidi
 Permanent Secretary for Foreign Affairs and External Trade
 Ministry of Foreign Affairs and External Trade
 SUVA

Mr Ross Ligairi
 Deputy Permanent Secretary (Political and Treaties)
 Ministry of Foreign Affairs and External Trade
 SUVA

Mr Amena Yauvoli
 Deputy Permanent Secretary (Economics)
 Ministry of Foreign Affairs and External Trade
 SUVA

Mr Jone Vukikomoala
 SAS (Political and Treaties)
 Ministry of Foreign Affairs and External Trade
 SUVA

France

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Bruno Gain
 Représentant permanent de la France auprès de la CPS
 Secrétaire permanent pour le Pacifique
 27, rue Oudinot
 75538 Paris 07 SP
 bruno.gain@diplomatic.gouv.fr

Monsieur Hugues Nordi
 Représentant adjoint de la France auprès de la CPS
 B.P. 8043
 98807 NOUMÉA CEDEX, Nouvelle-Calédonie
 dfracps@canl.nc

Kiribati

His Excellency Mr Meita Beiabure
 High Commissioner
 Kiribati High Commission
 36 Mac Gregor Road
 SUVA, Îles Fidji

Mrs Teekoa Ietaake
 First Secretary
 Kiribati High Commission
 SUVA, Îles Fidji
 kiribati.highcom.connect@com.fj

Îles Marshall

His Excellency Mr Mark T. Kaminaga
 Marshall Islands Ambassador
 Marshall Islands Embassy
 P.O. Box 2038 GB
 SUVA, Îles Fidji

Nouvelle-Calédonie

M. Gérard Baudchon
 Chargé de mission pour la coopération régionale
 Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
 B.P. M2
 98849 NOUMÉA CEDEX
 Madame Elisabeth Gremont
 Assistante
 Mission de coopération régionale
 Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
 B.P. M2
 98849 NOUMÉA CEDEX

M. Joseph Tran
 Assistant
 Ministère chargé du secteur de l'enseignement
 et des questions de société
 Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
 B.P. M2
 98849 NOUMÉA CEDEX

Nouvelle-Zélande

Ms Sarndra Hamilton
 Team Leader
 NZAID Pacific Group
 Private Mail Bag 18-901
 WELLINGTON
 Sarndra.Hamilton@mfat.govt.nz

Niue

Mrs Sisilia Talagi
 Secretary to Government
 P.O. Box 40
 Fale Fono
 ALOFI
 external@mail.gov.nu

Palau

Mr Ramon Rechebei
 Director
 Bureau of International Trade and Technical Assistance
 Ministry of State
 P.O. Box 100
 KOROR 96940
 ministryofstate@bdarop.com
 rrechebei@bdarop.com

Papouasie-Nouvelle-Guinée

His Excellency Alexis Maino
 High Commissioner of Papua New Guinea to Fiji
 High Commission of Papua New Guinea
 P.O. Box 2447
 Government Buildings
 SUVA, Îles Fidji
 kundufj@connect.com.fj

Mr Kuike Numoi
 First Secretary
 High Commission of Papua New Guinea
 P.O. Box 2447
 Government Buildings
 SUVA, Îles Fidji
 kundufj@connect.com.fj

Mr Joseph Varo
 Executive Office for the Secretary
 Department of Foreign Affairs and immigration
 dfai@daltron.com.pg

Polynésie française

Mr Bruno Peaucellier
 Chef du service des relations internationales
 Gouvernement de la Polynésie française
 PAPEETE, Tahiti

Royaume-Uni

Mr Desmond Woode
 Head, DFID Pacific
 C/-British High Commission
 Victoria House
 47 Gladstone Road
 P.O. Box 1355
 SUVA, Îles Fidji

Îles Salomon

Mr Peter Foran
 Permanent Secretary
 Ministry of Foreign Affairs and Trade
 P.O. Box G10
 HONIARA
 peterforan@solomon.com.sb

Samoa

Mr Terry Toomata
 Assistant Secretary
 Ministry of Foreign Affairs
 P.O. Box L181
 APIA
 ttoomata@yahoo.com]

Samoa (suite)	Ms Miriama Betham Senior Officer Ministry of Foreign Affairs P.O. Box L181 APIA
Samoa américaines	Lei'ataua B. Ala'ilima Special Assistant to the Governor Office of the Governor American Samoa Government PAGO PAGO, 96799 bvalailima@yahoo.com
Tokelau	Ms Miti Ngau-Chun Office of the Council of Faipule P.O. Box 3298 APIA, Samoa mitingauchun@le samoa.net
Tonga	Miss M.Lupehaamoa Ilaiu Deputy Secretary Prime Minister's Office GPO Box 62 NUKU'ALOFA depsecpm@pmo.gov.to
	Mr Pita Vuki Deputy Secretary Prime Minister's Office GPO Box 62 NUKU'ALOFA
Tuvalu	His Excellency Mr Taukelina Finikaso High Commissioner of Tuvalu in Fiji 16 Gorrie Street SUVA, Îles Fidji
	Mr Temate Melitiana Bilateral and Regional Affairs Officer Government of Tuvalu Department of Foreign and Labour Office of the Prime Minister GPO FUNAFUTI
Vanuatu	M. Jean Sese Director General Ministry of Prime Minister Department of Foreign Affairs PMB051 PORT VILA

Wallis et Futuna

M. Emani Simete
 Conseiller territorial
 B.P. 31
 Assemblée territoriale
 Havelu
 98600 MATA'UTU

M. Atonio Ilalio
 Chargé de mission auprès du Préfet pour les relations
 internationales
 98600 MATA-UTU

Mme Bernadette Papilio-Halagahu
 Chargée de mission à l'assemblée territoriale
 98600 MATA'UTU
 atcharg.mission@wallis.co.nc

OBSERVATEURS

Agence des pêches du Forum

Mr Feleti Teo
 Director
 Forum Fisheries Agency
 P.O. Box 629
 HONIARA, Îles Salomon

Pacific Power Association

Mr Tony Neil
 Executive Director
 Pacific Power Association
 Naibati House
 Goodenough Street
 SUVA, Îles Fidji

Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Mr Asterio R. Takesy
 Director of SPREP
 P.O. Box 240
 APIA, Samoa
 asteriot@sprep.org.ws

Taiwan

Mr Fu-Tien Liu
 Representative of the Republic of China (Taiwan)
 to the Republic of the Fiji Islands
 Trade Mission of the Republic of China
 G.P.O. Box 53
 SUVA, Îles Fidji
 tmroc@is.com.fj

Université Brigham Young

Dr Jon Tikivanotau M. Jonassen
 Professor of Political Science
 Department of Political Science
 Brigham Young University Hawaii
 55-220 Kulanui Street #1970
 Laie, Hawaii 96762-1294
 Tel (808) 293-3835. Fax (808) 293-3888
 JonasseJ@byuh.edu

Université d'Hannovre

Professor Dr Hanns J. Buchholz
 Department of Geography
 Hannover University
 Schneiderberg 50
 30167 HANNOVER, Allemagne
 buchholz@kusogeo.uni-hannover.de

Université de Tasmanie

Associate Professor Richard Herr
 University of Tasmania
 GPO Box 252-22
 HOBART, Tasmania 7001
 Australie

FONCTIONNAIRES PRINCIPAUX DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE
--

Directeur général

Mme Lourdes Pangelinan

Premier Directeur général adjoint (Suva)

M. Jimmie Rodgers

Directeur général adjoint(Nouméa)

M. Yves Corbel

**LETTRE DU PRESIDENT DE LA TRENTE-TROISIEME SESSION DU CRGA,
REPRESENTANT DE TOKELAU, A LA CONFERENCE**

Le 7 novembre 2003

Monsieur Tomasi Vuetilovoni,
Ministre du commerce
Ministre par intérim des affaires étrangères des Îles Fidji
Président de la troisième Conférence de la Communauté du Pacifique

Monsieur le Président,

Ce fut un grand honneur pour moi-même, ainsi que pour Tokelau, de présider la session du Comité des représentants des gouvernements et administrations. Ma tâche a été facilitée par l'esprit de coopération qui a prévalu autour de la table, selon la manière océanienne.

J'ai le plaisir, Monsieur le Président, de vous présenter, pour examen par les délégués à la Conférence de la Communauté du Pacifique, le rapport des délibérations de la trente-troisième session du CRGA qui figure dans le document 2 de la troisième Conférence, ainsi que le résumé des décisions adoptées lors de la session du CRGA, joint en annexe à la présente lettre.

Vous trouverez également en annexe de la présente lettre, pour information, le résumé des décisions de la trente-deuxième session du CRGA, tenue l'an dernier à Nouméa. Comme vous le savez, la Conférence se réunit désormais tous les deux ans, et a habilité le CRGA à prendre des décisions les années où la Conférence ne se réunit pas. Tel fut le cas l'an dernier. Les membres du CRGA espèrent que les délégués à la Conférence seront satisfaits des décisions prises l'an dernier par le CRGA, selon le mandat que lui a confié la Conférence et la confiance que celle-ci lui témoigne.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de porter à l'attention des délégués certains des points importants dont ont débattu les participants à la trente-troisième session du CRGA, et qu'ils présentent à la Conférence pour délibérations et approbation.

1. POINTS DEBATTUS A LA TRENTE-TROISIEME SESSION DU CRGA ET PRESENTES A LA CONFERENCE POUR ENTERINEMENT

Conférences sectorielles régionales de la CPS

Le Comité a remarqué que le Secrétariat général a augmenté la fréquence de ses conférences sectorielles importantes (par exemple : Directeurs des pêches, Directeurs de l'agriculture et de l'élevage, etc.) d'une fois tous les trois à une fois tous les deux ans, en raison de l'évolution rapide de tous les secteurs dans la région. Pour ce qui est des incidences financières de ce changement, les membres du Comité ont pris acte de la politique du Secrétariat général, qui prévoit la répartition à 50 % des coûts de ces conférences entre le budget ordinaire et les départements et sections concernés. Les membres du Comité ont également noté que cette approche permettrait d'appliquer ce changement sans avoir à prélever à cet effet des fonds supplémentaires sur le budget ordinaire de la CPS.

Évaluation du Service Finances de la CPS

Le Comité a pris acte de cette évaluation indépendante du Service Finances de la CPS, effectuée à la demande du Secrétariat général, afin d'identifier les services financiers qui nécessitent une amélioration, vu la contribution essentielle de cette section à la réalisation des objectifs de l'Organisation, grâce au renforcement de ses services financiers. Le Comité a également noté que le Secrétariat général avait accepté l'ensemble des recommandations, qu'il a commencé à mettre en œuvre, conformément à sa volonté d'améliorer en permanence les services qu'il rend à ses membres. Le Secrétariat général est également en train de mettre au point un plan de mise en œuvre exhaustif et détaillé, accompagné d'un calendrier d'exécution.

Règlement du personnel et Règlement financier

Le Comité a pris acte des dispositions prises par le Secrétariat général en matière de recrutement, en particulier celles qui concerne le report de la limite d'âge et l'application d'une indemnité spéciale, ajoutée aux traitements des cadres professionnels de la Section Traduction et Interprétation.

Le Comité a pris acte de la nécessité de revoir régulièrement les indemnités spéciales. Le Comité a en outre demandé au Secrétariat général d'examiner attentivement les implications de la limite d'âge lorsqu'il prend des décisions en matière de recrutement.

Rapports des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2002

J'ai le plaisir d'informer les délégués que le Comité a approuvé les états financiers de la Caisse de prévoyance accompagnés du rapport des vérificateurs des comptes, le rapport sur le contrôle de gestion des vérificateurs des comptes, et les observations du Secrétariat général sur ce rapport, et que la CPS a reçu un « satisfecit ».

Budget ordinaire rectificatif de l'exercice 2003

Le Comité a pris acte de ce que, conformément au pouvoir conféré au Directeur général de rectifier périodiquement le budget approuvé en cours d'exercice, le budget ordinaire de l'exercice 2003 a été rectifié en juillet et en août. Le Comité est satisfait de constater que la CPS est en bonne santé financière. La baisse du DTS, exprimé en monnaies locales aux fins du versement des traitements du personnel de la CPS, a entraîné une diminution des traitements des cadres professionnels, qui a été de 9,1 % à Nouméa et de 5,5 % à Suva. Des économies budgétaires de quelque 243 000 UCOM ont été réalisées du fait de cette baisse et ont été réaffectées à certains postes budgétaires qui en ont besoin. Des économies supplémentaires d'environ 100 000 UCOM sont prévues d'ici à la fin de l'exercice et seront affectées aux réserves de la CPS.

Le Comité a approuvé le budget ordinaire rectificatif pour l'exercice 2003, présenté par le Secrétariat général.

Trente-quatrième session du CRGA (2004)

Le Comité est convenu que, conformément au Règlement intérieur, la trente-quatrième session du CRGA se déroulera à Nouméa, au siège de la CPS, et que la présidence sera assurée par les Tonga et la vice-présidence par Tuvalu.

2. POINTS SOUMIS A LA CONFERENCE POUR DELIBERATION ET APPROBATION

Plusieurs points, débattus au cours de la trente-troisième session du CRGA, sont inscrits à part à l'ordre du jour de la Conférence. Permettez-moi de les citer et d'indiquer les recommandations formulées par le CRGA à leur propos.

Formule de calcul des contributions statutaires des membres de la CPS

J'ai le plaisir d'informer les délégués que le Comité est convenu de conserver la méthode de calcul appliquée actuellement aux contributions statutaires, les pays insulaires versant 9,4 % des contributions totales et les pays membres fondateurs 90,6 %.

Le Comité a approuvé la formule de calcul suivante des contributions statutaires des pays membres insulaires pour les trois années à venir, et remercie les membres insulaires d'avoir donné leur accord, en particulier ceux qui ont accepté une hausse de leurs contributions statutaires en témoignage de leur esprit de solidarité avec l'Océanie.

Membres insulaires	Contribution actuelle		Contribution proposée		Variation
1^{ère} catégorie	%	UCOM	%	UCOM	UCOM
Polynésie française	0,6816	52 121	0,7762	59 353	7 232
Nouvelle-Calédonie	0,6816	52 121	0,7762	59 353	7 232
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,6816	52 121	0,7762	59 353	7 232
Îles Fidji	0,6816	52 121	0,7762	59 353	7 232
Guam	0,6816	52 121	Passé à la 2 ^e catégorie		
2^e catégorie					
Guam			0,3547	27 124	- 24 997
Îles Mariannes du Nord	0,3547	27 124	0,3547	27 124	-
Samoa américaines	0,3547	27 124	0,3547	27 124	-
États fédérés de Micronésie	0,3547	27 124	0,3547	27 124	-
Îles Salomon	0,3547	27 124	Passé à la 3 ^e catégorie		
3^e catégorie					
Îles Salomon	-	-	0,3033	23 193	- 3 931
Palau	0,3033	23 193	0,3033	23 193	-
Samoa	0,3033	23 193	0,3033	23 193	-
Îles Marshall	0,3033	23 193	0,3033	23 193	-
Vanuatu	0,3033	23 193	0,3033	23 193	-
Kiribati	0,3033	23 193	0,3033	23 193	-
Tonga	0,3033	23 193	0,3033	23 193	-
Nauru	0,3033	23 193	Passé à la 4 ^e catégorie		
Îles Cook			0,3033	23 193	+ 4 282
Membres insulaires	Contribution actuelle		Contribution proposée		Variation
4^e catégorie					
Îles Cook	0,2473	18 911	Passé à la 3 ^e catégorie		
Nauru	-	-	0,2473	18 911	- 4 282
Wallis et Futuna	0,2473	18 911	0,2473	18 911	-
Tuvalu	0,2473	18 911	0,2473	18 911	-
Niue	0,2473	18 911	0,2473	18 911	-
Tokelau	0,2473	18 911	0,2473	18 911	-
Pitcairn	0,2473	18 911	0,2473	18 911	-
Sous-total	8,4337	644 918	8,4337	644 918	
Subvention spéciale des pays hôtes					
Nouvelle-Calédonie	0,5732	43 828	0,5732	43 828	-
Îles Fidji	0,3932	30 064	0,3932	30 064	-
Sous-total	0,9663	73 892	0,9663	73 892	
Total États et territoires insulaires	9,4	718 810	9,4	718 810	

Le Comité a pris acte de la décision des cinq pays membres fondateurs (bailleurs de fonds) de maintenir le pourcentage de répartition en vigueur pour les exercices 2004, 2005 et 2006. Cette décision devra être à nouveau négociée à la prochaine session du CRGA si la composition des membres bailleurs de fonds devait changer dans l'intervalle.

	%	UCOM
Australie	30,5940	2 339 507
France	18,1130	1 385 088
Nouvelle-Zélande	17,9250	1 370 712
États-Unis d'Amérique	17,9680	1 374 000
Royaume-Uni	6,0000	458 816
Total	90,6	6 928 123

Le Comité invite la Conférence à adopter le nouveau barème des contributions statutaires des membres.

Arriérés des contributions statutaires

Au nom du CRGA, je voudrais porter le problème des arriérés des contributions statutaires à l'attention de la Conférence.

Le CRGA s'est félicité des déclarations formulées par les membres qui se sont engagés à remplir leurs obligations vis-à-vis de l'Organisation. Il a invité les membres ayant des arriérés de régler ces derniers dans les meilleurs délais. Il est également convenu que ces arriérés seraient considérés comme une « dette souveraine » n'appelant aucune provision.

Le CRGA demande à la Conférence d'inviter officiellement les États et Territoires membres qui ont des arriérés d'honorer leurs obligations, vu la tendance à la hausse des contributions en souffrance.

Harmonisation des règles prescrites par les bailleurs de fonds

Je voudrais aussi attirer l'attention des délégués sur le processus d'harmonisation des règles prescrites par les bailleurs de fonds. Le Comité a pris acte des récents développements intervenus dans la région et qui concernent la normalisation et la simplification des règles et procédures prescrites par les bailleurs de fonds, visant à parvenir à des gains de productivité en éliminant les lourdeurs administratives. Le Comité s'est en outre félicité des avantages que cette harmonisation apportera à la CPS. En particulier, l'abandon de l'octroi de fonds à des projets au profit du financement des programmes contribue à une plus grande souplesse et permet à l'organisation de déployer des activités qui répondent mieux aux besoins des membres insulaires ; cette évolution garantit en outre un financement à plus long terme.

Le Comité remercie chaleureusement l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande de cette harmonisation, ainsi que de leur soutien permanent et de leur fidélité à la CPS.

Les délégués débattront de ce processus d'harmonisation et des avantages qui lui sont liés.

Harmonisation des nouvelles conditions de rémunération du CORP

Le Comité a pris acte de l'achèvement des enquêtes sur les conditions d'emploi du personnel de soutien et noté qu'aucun ajustement ayant une incidence financière n'aura besoin d'être effectué, tant en Nouvelle-Calédonie qu'aux Îles Fidji, mais que le congé de maternité sera prolongé, au siège de la CPS, afin que ce droit soit conforme à la législation locale.

Le Comité a également pris acte de l'achèvement de l'évaluation, par le cabinet Mercer, des conditions de rémunération des cadres professionnels, réalisée dans le cadre de l'harmonisation des régimes de rémunération du CORP. Les dispositions en vigueur, approuvées il y a trois ans, prévoient la révision extérieure des conditions de rémunération par rapport aux marchés de référence convenus, afin de réactualiser le régime du CORP comme il convient. La politique convenue il y a trois ans par le CRGA veut que les traitements des cadres professionnels des organisations membres du CORP soient alignés sur ceux pratiqués dans la fonction publique australienne, et que les avantages soient harmonisés au sein du CORP.

Le rapport du cabinet Mercer met en lumière deux points importants. Les évaluateurs ont constaté une différence importante entre les traitements offerts par les organisations membres du CORP et ceux pratiqués dans la fonction publique australienne, les traitements des cadres professionnels de la CPS étant de 5 à 32 % inférieurs. L'incidence directe de la baisse du DTS sur les traitements versés aux cadres professionnels dans les organisations du CORP est en outre un problème grave.

Prenant note du fait que le rapport Mercer a été distribué tardivement aux membres du CRGA, le Comité a approuvé officiellement une nouvelle réunion du groupe de travail du CORP chargé de la révision du barème des traitements (ce groupe de travail étant composé de représentants des missions sises à Suva, assisté de représentants des organisations membres du CORP), afin d'avoir suffisamment de temps pour examiner attentivement les conclusions du rapport Mercer. Le groupe de travail devrait en particulier se pencher sur les marchés de l'emploi qu'il conviendra de prendre comme référence, par exemple un ensemble de comparateurs, et pas uniquement la fonction publique australienne. Il devrait également examiner le niveau des traitements susceptibles d'attirer et de fidéliser des cadres professionnels qualifiés, en utilisant les informations et les statistiques relatives au recrutement et à la fidélisation des agents que lui fourniront le Secrétariat général et d'autres organisations du CORP. Le Comité a demandé au groupe de travail d'élaborer un rapport à soumettre aux organes directeurs des organisations membres du CORP, notamment le CRGA, en 2004.

Le Comité a également examiné la proposition, formulée par le Secrétariat général, de verser, à titre temporaire, une augmentation de 5 % aux cadres professionnels pour l'année 2004 seulement. À l'exception des représentants de l'Australie, de Kiribati, de Niue, de Tuvalu, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, qui n'ont pas souscrit à la recommandation, faute de temps suffisant pour examiner attentivement le rapport Mercer, le Comité approuve l'augmentation de 5 % des traitements des cadres professionnels, versée à titre exceptionnel au cours de l'exercice 2004, sous réserve des conclusions du groupe de travail.

Le Comité invite la Conférence à donner son aval aux recommandations du CRGA.

Budget de l'exercice 2004

Le Comité a estimé que le budget de l'exercice 2004, établi conformément aux priorités fixées par les membres pour le programme de travail de la CPS, est équilibré. Le montant total de ce budget s'élève à 32 113 120 UCOM, dont 8,6 millions pour le budget ordinaire et 23,4 millions pour les fonds non statutaires. Les contributions statutaires totales des membres restent inchangées. Le budget remplit les conditions de financement requises pour le prochain exercice.

Le Comité note avec satisfaction que le budget reflète une augmentation globale des moyens financiers requis dans la plupart des départements et sections, notamment le Département Santé publique, le budget de l'Administration s'établissant à 8,7 % du budget total, niveau bien inférieur à l'objectif de 10 % que s'est fixé la CPS. Le Comité a recommandé d'approuver le transfert de 168 000 UCOM de la réserve générale au budget de l'exercice 2004, afin de répartir ce montant parmi les trois divisions dont l'extension des services permettra au Secrétariat général de mieux répondre à des besoins imprévus des membres insulaires.

Le Comité recommande à la Conférence d'adopter le budget global, tel que proposé.

Évaluation des résultats obtenus par le Directeur général de la CPS

Cette séance s'est déroulée à huis clos. Je vous adresserai une lettre personnelle, Monsieur le Président, pour vous présenter l'évaluation des états de service du Directeur général par le Comité, afin que vous examiniez sa demande de renouvellement de son mandat.

Quatrième Conférence de la Communauté du Pacifique, en 2005

Je tiens à vous informer, Monsieur le Président, que les États membres sont invités à soumettre leur proposition d'accueillir la Conférence du Communauté du Pacifique qui se tiendra en 2005.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à vous informer que la session du CRGA a été très fructueuse. Les participants ont accompli la tâche qui leur incombait. Nous espérons que nos travaux constitueront la base de délibérations fructueuses des délégués à la Conférence.

M. Falani Aukuso

Director, Office of the Council of Faipule

Président de la trente-troisième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Honorable Tomasi Vuetilovoni
Ministre du Commerce
Ministre par intérim des affaires étrangères
des Îles Fidji
Président de la troisième Conférence
de la Communauté du Pacifique
SUVA
Îles Fidji

Suva, le 9 novembre 2003

Monsieur le Président,

Le Comité des représentants des gouvernements et administrations, réuni en sa trente-troisième session, a examiné la demande du Directeur général en exercice, Mme Lourdes Pangelinan, laquelle sollicite le renouvellement de son contrat, à compter du 6 janvier 2004, afin de remplir un troisième et dernier mandat de deux ans.

Après avoir minutieusement étudié l'évaluation des résultats du Directeur général en exercice pour ces deux dernières années, et prenant acte de l'excellence des services qu'offre l'Organisation à la région, le Comité a décidé à l'unanimité de recommander que la Conférence offre à Mme Pangelinan un nouveau et dernier contrat de deux ans.

Le Comité souhaite saisir cette occasion pour témoigner de la très haute confiance qu'elle accorde à Mme Pangelinan et pour indiquer son consensus, afin qu'il en soit pris acte au procès verbal, qu'elle maintient l'Organisation sur le bon cap. En outre, le Comité recommande qu'une lettre de félicitations soit envoyée à Mme Pangelinan, qui rend hommage à son leadership et à sa vision, et la félicite pour la façon dont elle s'est acquittée de sa mission ces dernières années.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Falani Aukuso
Président
Trente-troisième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations
SUVA, Îles Fidji

BUDGET DE L'EXERCICE 2004